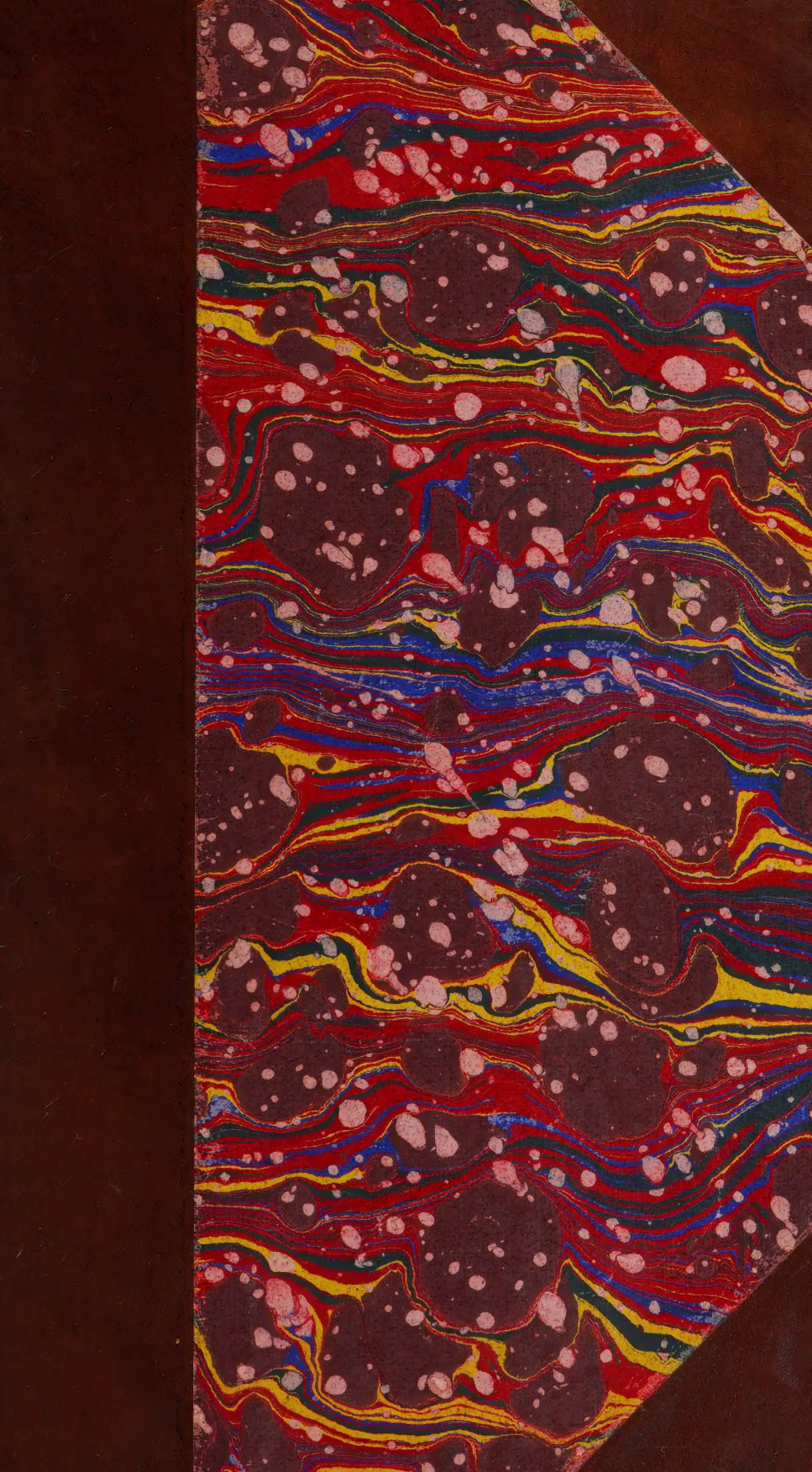

44769/A

42129 (2)

TOILETTE
DES PIEDS,
OU
TRAITÉ DE LA GUERISON
DES CORS, VERRUES,
& autres Maladies de la Peau :
ET
DISSERTATION ABRÉGÉE
Sur le traitement & la guérison des Cancers.

Par le Sieur ROUSSELOT, *Chirurgien de Monseigneur le Dauphin, des Princes, & de Mesdames en cette partie, ancien Chirurgien de Monseigneur le Prince de Wirtemberg.*

DÉDIÉE A MADAME ADELAÏDE.

A PARIS.
Chez DUFOUR, Libraire, rue de la Vieille Draperie, au Bon Pasteur.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

A MADAME
ADELAÏDE
DE FRANCE.

MADAME,

Le nom d'une Princeſſe auſſi univerſellement chérie, ſuffit pour accréditer une méthode dont vous-même avez éprouvé le ſuccès. La reconnoiſſance que j'ai de ce que vous daignez, MADAME, me permettre

de la faire paroître sous votre Auguste Nom, égale le bonheur que j'ai d'être attaché à votre service. Pénetré de vos bontés, MADAME, je vois dans votre cœur bienfaisant l'image de celui du Prince sous l'empire duquel nous avons le bonheur de vivre; & je ne puis admirer vos vertus, sans reconnoître celles de LOUIS LE BIEN AIME'.

Je suis avec un très-profond respect,

MADAME,

Votre très-humble, &
très-soumis serviteur,
ROUSSELOT,
Maître Chirurgien
reçû pour les dehors

PRÉFACE.

LORSQUE je voulus entreprendre de pratiquer la partie que je traite aujourd'hui par écrit, je ſentis combien j'aurois d'obſtacles à vaincre, & ces obſtacles me paroiſſoient, en quelque ſorte, inſurmontables. Il me falloit d'abord combattre un préjugé univerſel contre le titre de *Guériſſeur de Cors*, avant de pouvoir tirer de l'oubli, ou pour mieux dire, de l'aviliſſement, une partie que je regardois comme immédiatement dépendante de la Chirurgie. Il me falloit en ſecond lieu trouver les moyens

de gagner ſolidement la confiance d'un Public juſques-là leurré par les promeſſes inéfficaces des Charlatans, qui depuis longtems s'étoient approprié le droit de débiter impunément des menſonges, & des remedes plus nuiſibles que ſalutaires.

Je me ſuis raffermi contre les difficultés qui s'oppoſoient à mes vûes, & je n'ai rien négligé pour ſurmonter les obſtacles qui pouvoient me rebuter; mes ſoins ont diſpoſé les eſprits, le tems les a convaincus, & mes ſuccès ſont la preuve de l'efficacité de mes travaux.

Je puis donc aujourd'hui préſenter avec confiance au Public le fruit de mes veilles & de mes expériences, l'indulgence qu'il a déja

eue pour moi, & l'accueil qu'il a fait aux Obſervations que j'ai données il y a huit ans, m'ont engagé de traiter cette matiere avec plus d'étendue que je ne l'avois fait; trop heureux s'il en retire tout le fruit que je me propoſe de lui procurer, & s'il daigne m'honorer de ſon eſtime en applaudiſſant à mes travaux.

Mais en ſuppoſant que mes Obſervations ne produiſiſſent pas tout l'effet que j'en attends, je penſe au moins qu'on ne refuſera point à mon zele les témoignages qu'il mérite.

Lorſque je me ſuis attaché à la partie que je traite, mon premier & mon principal objet a été de me rendre utile à mes Concitoyens, ſeul but qui doit animer un zelé Patriote. Le ſecond a été de bien mériter de

la poſtérité par des découvertes ſuffiſantes, perſuadé qu'en réuſſiſſant, je ſervirais utilement l'humanité, comme dit le Docteur *Sydenham*, en parlant du même ſujet que je traite ; je n'ai uniquement aſpiré qu'à l'eſtime du Public ; ſi au contraire l'intérêt m'avoit animé, je doute que mon travail eût été ſuivi d'un grand ſuccès, par la raiſon qu'on a toujours droit de ſe méfier de ceux qui n'agiſſent que par ce principe. Auſſi comme je n'avois que le bien général en vûe, je n'ai appréhendé de découvrir ni mes obſervations, ni les remedes dont on pouvoit faire uſage.

J'ai ſenti combien il étoit dangéreux d'abandonner mes Concitoyens aux prétendues lumieres des Charlatans ; je ſçavois les conſéquences pernicieuſes qui pouvoient

en réſulter, & ces différentes conſidérations m'ont engagé de plus en plus à approfondir ce ſujet qui, au premier coup d'œil, ne paroît qu'une minutie, & qui néanmoins par le défaut d'une ſage adminiſtration peut conduire à la mort, comme je le prouverai dans le corps de cet Ouvrage.

Qu'on ne s'attende point à trouver ici ſous le nom de certificats, un amas d'impoſtures ordinaires aux Charlatans; je n'ai jamais fait uſage de ce genre d'atteſtations, qui pour l'ordinaire ſont extorquées, mandiées ou payées, & qui, pour la plûpart, ne ſont données que par des gens trompés eux-mêmes ou intéreſſés à tromper les autres. Je n'ai beſoin d'aucun ſubterfuge pour accréditer mes

talens ; j'en appelle ſimplement au témoignage de tous les Grands & de toutes les Perſonnes de conſidération qui m'ont honoré de leur confiance ; d'ailleurs ces ſuffrages équivoques me deviendroient d'autant plus inutiles, que je ne cherche à ſurprendre la confiance de perſonne ; ceux qui auront mon Ouvrage ſeront en état de ſe paſſer de moi ; c'eſt, je crois, la preuve la plus certaine que je puiſſe donner de mon déſintéreſſement, & du déſir ſincere que j'ai de me rendre utile. Je pourrois donner encore une autre preuve de ce que j'avance, en communiquant au Public les offres avantageuſes qui m'ont été faites pour paſſer dans des Cours étrangeres ; mais je ſupprime des faits qu'on pourroit attribuer à une

vaine gloire. Il me ſuffit d'eſperer qu'un jour on reconnoîtra dans un fils & une fille que j'inſtruis pour me remplacer, les mêmes ſentimens qui m'animent.

L'Ouvrage que je préſente au Public, pouvant ſervir de ſuite au *Traité des maladies de la peau* du célebre *Turner*, j'ai crû pouvoir joindre une diſſertation ſur les Cancers, Ulceres, & autres maladies du même genre, & m'attacher moins à raiſonner ſur cette matiere qu'à rendre public le fruit de mes travaux & de mes expériences réiterées. Mes découvertes pourront conduire par la ſuite à de plus heureuſes; le bien de l'humanité me porte ſincerement à le déſirer, & je regreterois peu mon travail & mes dépenſes, ſi le Public pou-

voit par la ſuite en retirer tout l'avantage que j'en eſpere.

Dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, c'eſt-à-dire, deſtiné à l'uſage de toutes ſortes de perſonnes, j'ai crû que je devois m'expliquer ſimplement, pour me mettre à la portée de tout le monde: c'eſt pourquoi, j'ai tâché d'éviter, autant qu'il a dépendu de moi, tous ces mots ſcientifiques, qui, dans le fond, ne ſont que des mots, & qui ne font qu'obſcurcir un Ouvrage ſans le rendre meilleur. J'écris pour le Public, & non pour les perſonnes de l'Art.

TOILETTE DES PIEDS,

OU TRAITE' DE LA GUE'RISON DES CORS, VERRUES ET AUTRES MALADIES DE LA PEAU.

INTRODUCTION.

LA Chirurgie eſt un Art qui s'étend à tous les traitemens où les opérations de la main ſont néceſſaires. Il ſuffit qu'une maladie extérieure ait beſoin d'une main intelligente, pour être du reſſort de cet Art. Il eſt vrai qu'il y a des maux plus ou

moins graves, qui par conſéquent ſuppoſent plus ou moins de connoiſſances néceſſaires dans ceux qui, par état, ſont chargés d'y remédier. Mais dès qu'il s'agit de la plus légere inciſion, & que, ſuivant les circonſtances, il peut réſulter quelque danger, cette opération appartient de droit au Chirurgien, & dans ce cas, il doit preſcrire les regles convenables. Telle eſt la partie qui fait l'objet de cet Ouvrage, auſſi ſe trouve-t'elle compriſe dans les Traités complets publiés ſur l'Art de guérir par opération de la main.

Celſe (*a*), traitant des maladies de la peau, que l'on pourroit confondre avec les Verrues, diſtingue les Cors qui abondent moins en ſang que la plûpart des petites excroiſſances qui s'élevent ſur la ſuperficie. *Bernard Valentin* (*b*) en fait mention dans ſa grande Chirurgie, &

(*a*) Lib. 5. cap. 28. n°. 14.
(*b*) Sect. 4. §. 3.

rappelle des exemples de malheurs arrivés par la ſection indiſcrette des Cors. *Juncker* (*a*) en fait un article détaillé, dans lequel il cite divers moyens propres à leur guériſon : *Verduc* (*b*) touche auſſi cet objet dans ſa Pathologie : *Heiſter* (*c*) en donne un chapitre entier qu'il ſubdiviſe en deux articles : *Dolæus* (*d*) dans ſon Encyclopédie : *Pigray* (*e*) dans ſon Epitome : *Lavauguyon* (*f*) dans ſon Traité des opérations : *Col-de-Villars* (*g*) dans ſon Cours de Chirurgie, & nombre d'autres traitent des Cors des pieds. Il n'eſt pas étonnant que *Turner* (*h*) qui écrit *ex profeſſo*, ſur les maladies de la peau, ſe ſoit plus étendu ſur cette maladie que ceux qui précedent. On doit juger de l'impor-

(*a*) Tabul. 36. p. 247.
(*b*) Tom. 2. chap. 51. art. 2.
(*c*) Cap. 176.
(*d*) Lib. 7.
(*e*) Liv. chap. 13.
(*f*) Chap. 45.
(*g*) Des Tumeurs, chap. 5. art. 12.
(*h*) Traité des maladies de la peau, tome 2. chap. 5.

tance de cette incommodité, ſi légere en apparence, par l'autorité reſpectable de l'Hipocrate Anglois *Sydenham*, que *Turner* cite avec éloge ; *ſi quelqu'un*, dit ce Savant, *employoit toute ſa vie à découvrir un ſpécifique pour les Cors, il mériteroit bien de la poſtérité, & auroit ſuffiſamment ſervi le genre humain.*

Mais après avoir parcouru tous ces différens Auteurs, on eſt étonné de voir qu'ils ſe ſont copiés les uns les autres ; & qu'en outre ils ne parlent que très-ſuperficiellement de cette partie : j'eſpere donc que le Public me ſçaura gré de m'y être attaché ſpécialement, & de l'avoir autant approfondi que je l'ai fait.

CHAPITRE I.

DES CORS.

ARTICLE PREMIER.

Des Cors en général.

SELON les différens Auteurs, le Cor a pris différentes dénominations. *Avicenne* le définit une excroissance à peu près de la nature des ongles, laquelle vient près des jointures & vers les extrêmités des doigts; il le nomme *Corne de pieds* : mais cette définition ne me paroît pas tout-à-fait conforme à la nature du Cor; car, selon *Col-de-Villars* « les cornes sont des élévations longues, dures, rondes & pointues, qui viennent au bout des doigts des mains & des pieds, & dont la substance imite celle des ongles. » Je croirois donc plutôt qu'en général on devroit le définir ainsi :

Le Cor est un tubercule rond, ou ex-

croiſſance cutanée, qui vient ordinairement aux doigts des pieds, ſa nature approche beaucoup celle de la Verrue dont cependant il différe par une dureté beaucoup plus ſenſible.

C'eſt ainſi que *Sennert* le définit, parce que, dit-il, il paroît ſur la peau comme une petite éminence ou monticule. M. *Wiſemann* penſe qu'il y a une différence plus eſſentielle entre le Cor & la Verrue, en ce que celle-ci pouſſe la peau en dehors, & que l'autre commençant à la cuticule, jette ſes racines en dedans.

Les Latins ont appellé le Cor *Verrue blanche*, ou *Clou*, par l'analogie ou reſſemblance qu'il a à la tête d'un clou; quelques-uns l'ont encore nommé *œil de Pie* ou *de Coq*, à cauſe d'une certaine tache noire que l'on remarque au centre, & que l'on diroit être la prunelle d'un œil.

La racine du Cor eſt très-dure, très-ſeche, & quelquefois ſi profonde, qu'elle

pénetre juſqu'au tendon, & juſqu'au périoſte.

Le ſiége du Cor eſt principalement ſur les phalanges des doigts du pied, au lieu que le durillon s'attache aux parties latérales, & même ſous la plante du pied.

Le Cor eſt inſenſible par lui-même, lorſqu'il eſt parvenu à un certain dégré de dureté ; la preuve en réſulte de la quantité qu'on en peut enlever avec l'inſtrument tranchant, ſans lui faire éprouver la moindre ſenſation de douleur ; mais les parties voiſines en éprouvent une très-caracteriſée, parce que ſes racines s'attachent à celles qui ſont douées d'un ſentiment vif, & lorſqu'il ſe trouve comprimé, il les bleſſe, les enflâme, & ces premiers accidens ſont ſouvent ſuivis de plus grands, tels que la ſuppuration & la pourriture ; mais le Cor par lui-même n'éprouve aucun de ces changemens.

Les Cors ſe diviſent en *Cors profonds* & en *Cors cutanés*. Ceux-ci ſont occaſion-

nés par une légere compreſſion, & ne ſont que ſuperficiels; on les nomme ainſi parce qu'ils ne s'attachent qu'à la peau.

Les *Cors profonds* ont pour principe une compreſſion plus forte & plus continuée, les premiers ne pénetrent pas fort avant dans la peau, les ſeconds au contraire pénetrent quelquefois, comme je l'ai dit, juſqu'au tendon & juſqu'au périoſte. On y remarque des racines qui les attachent avec force, & qui cauſent des douleurs beaucoup plus violentes,

Ces deux eſpeces de Cors ſe placent indiſtinctement, tant aux différentes articulations, ou phalanges des doigts, qu'à leurs parties latérales; tantôt à la plante du pied, ou ſous les ongles, ſuivant le plus ou le moins de compreſſion que ces parties éprouvent.

Il eſt aiſé de connoître & de diſtinguer ceux des deux eſpeces; les *cutanés* ſont ceux que l'on peut pincer en entier, & qui s'écaillent; ceux au contraire qui

ſemblent tenir à un pédicule, doivent être réputés profonds. Les uns & les autres émanent du même principe, comme on le verra ci-après.

ARTICLE II.

Des cauſes générales du Cor.

ON attribue ordinairement la cauſe du Cor à un épaiſſiſſement des liqueurs, mais plus ſouvent à une humeur épaiſſe & viſqueuſe, arrêtée & durcie dans les vaiſſeaux lymphatiques de la peau, par une compreſſion conſtante qui forme enfin une ſubſtance calleuſe.

Il peut ſe faire, comme le prétend *Platerus*, que les excroiſſances ſoient produites par le ſuc nourricier deſtiné à l'uſage de la peau & durci dans ſes pores; mais il faudra toujours convenir que le principe vient néceſſairement d'une compreſſion conſtante & forte qui arrête la circulation de ces mêmes ſucs & les

deſſeche ainſi que les houppes nerveuſes de la peau.

Selon le ſyſtême de M. *Lavauguyon* il ſemble que la cauſe du Cor provient de la rupture ou du déchirement des filamens nerveux de la peau, occaſionné par quelques accidens, & qu'alors le ſuc nourricier, qui diſtile de leurs extrêmités, ſe coagule ſous l'épiderme, & forme par ſon épaiſſiſſement la ſubſtance du Cor. Ce principe n'eſt point deſtitué de vraiſemblance; mais ſans recourir à aucun déchirement, je penſe qu'une ſimple compreſſion ſuffit pour opérer le même effet.

Pour juſtifier ce que j'avance, on peut avoir la curioſité d'examiner la deſcription de la peau dans l'expoſition anatomique du célebre *Winſlow*, & je ne doute pas que l'on ne convienne alors de la ſolidité de mon raiſonnement.

L'on jugera aiſément d'après cette deſcription que les mêmes mammelons dont il parle, après avoir été violemment &

conſtamment comprimés, ſe deſſechent ; & forment cette ſubſtance calleuſe que nous appellons Cors ; car les fibrilles de la peau ſe touchent alors dans un plus grand nombre de points de leur ſurface, & ſe lient plus étroitement les unes aux autres, interdiſent l'accès aux ſucs qui devroient naturellement les humecter & les nourrir ; conſéquemment la circulation n'ayant plus lieu dans ces parties, elles doivent néceſſairement ſe racornir & produire des Cors.

Il réſulte de ce que j'ai précédemment avancé, que la principale & ſeule cauſe du Cor, n'a pour principe qu'une compreſſion violente, d'où ſuit l'épaiſſiſſement des liqueurs, & duquel procédent les effets dont je parle.

ARTICLE III.

Des causes particulieres du Cor.

LA cause générale du Cor vient, comme je l'ai dit, d'une compression constante; les causes particulieres ont pour principe une chaussure trop courte ou trop étroite, des bas & des chaussons trop longs, trop larges ou trop étroits.

En effet, 1°. une chaussure trop courte obligeant les doigts de se replier sur eux-mêmes, il est de toute nécessité que les jointures ou phalanges se trouvent comprimées, parce que l'empeigne du soulier qui par-là se trouve rétrécie, appuye sur les doigts avec force & les comprime constamment, ou cause un frottement continuel qui échauffe ces parties, ce qui revient au même.

2°. Des souliers trop étroits obligeant les doigts de se tenir perpétuellement serrés les uns près des autres, ou

ſouvent même pelottés l'un ſur l'autre, il ſuit également une compreſſion conſtante qui arrête la circulation, ou un froiſſement qui produit infailliblement le même effet.

3°. Des bas & des chauſſons trop longs ou trop larges produiſent néceſſairement une auſſi dangéreuſe conſéquence, par la raiſon que le ſuperflu de leur longueur ou largeur forme des plis ou godets, & que le ſoulier ne ſe prêtant pas pour faire place à ces plis, il faut que la chair céde, ce qui occaſionne une compreſſion douloureuſe, d'où réſulte également l'incommodité des Cors.

De tout ce que j'ai dit, il ſuit que la cauſe du Cor eſt toujours externe, conſéquemment il ne faut, pour le guérir, avoir recours ni aux ſaignées, ni aux purgations, ni aux autres préparations du même genre, à moins qu'il n'y eût un levain ſcorbutique ou vénérien, & encore ne ſeroit-ce pas dans la vûe de dé-

truire ſimplement le Cor, mais bien de guérir le mal principal.

Une preuve ſenſible que la cauſe du Cor eſt toujours externe, c'eſt que les Payſans, les Sauvages, les Religieux déchauſſés, & généralement toutes les perſonnes qui marchent pieds nuds, ou avec des chauſſures ouvertes, ne ſont aucunement ſujettes aux Cors, proprement dits. Mais le rétréciſſement de la ſemelle comprime ſouvent le contour du pied, & l'inégalité que l'on remarque au milieu de la ſemelle, qui ne provient que de la négligence des Cordonniers, comprime ſouvent auſſi la plante du pied, ce qui occaſionne quantité de durillons.

Je traiterai dans la ſuite de cet ouvrage ce qui concerne cette autre eſpece d'incommodité; je paſſe à la maniere de traiter les Cors pour parvenir à leur entiere guériſon.

ARTICLE IV.

De la cure des Cors.

IL y a deux ſortes de cures, qui ſe réuniſſent néanmoins pour n'en faire qu'une; ſçavoir, la cure préparatoire, & la cure radicale.

La premiere conſiſte a diminuer les ſymptomes & la douleur, lorſque la ſenſibilité du malade ne permet pas de procéder incontinent à la cure radicale.

Les perſonnes attaquées des Cors doivent toujours préferer cette cure à l'autre, pour éviter de plus grands maux que la mal-adreſſe ou l'imprudence d'un ignorant pourroient occaſionner.

La ſeconde ſorte de cure, conſiſte non-ſeulement à diſſiper les ſymptomes, mais encore à détruire le mal dans ſon principe par l'anéantiſſement de la cauſe.

Je preſcrirai, ci-après, ce qu'il convient de faire pour procéder à l'une & à l'autre.

Quoique je conſeille de préferer l'une à l'autre, je conviendrai néanmoins que le ſuccès de chacune des deux eſt abſolument différent, puiſque réellement l'une ne ſert, à proprement parler, que de préparation à ce que l'autre doit opérer.

En effet, rien n'eſt ſi facile que d'emporter la ſuperficie d'un Cor ; mais c'eſt une opération ſans fin à laquelle il faut ſans ceſſe avoir recours, juſqu'à ce que le Cor ſoit entiérement détruit, parce qu'il eſt certain qu'il repouſſe tant que la cauſe ſubſiſte.

D'un autre côté, la guériſon radicale d'un Cor profond eſt difficile ; une premiere opération peut ſuffire au Cor cutané, parce qu'il n'entraîne aucun germe après lui ; mais il n'en eſt pas ainſi de l'autre. J'offre néanmoins au Public un remede dont l'effet eſt inconteſtable, de telle nature que ſoit le Cor, pourvu toutefois qu'avant d'en faire uſage le Cor ſoit bien préparé & bien coupé.

J'entrerai

J'entrerai dans le détail des différens remedes qui contribuent à la guériſon des Cors, après avoir prévenu le Lecteur ſur les différentes choſes qu'il importe d'éviter.

On doit obſerver à cet égard, 1°. d'éviter ſcrupuleuſement d'irriter les parties voiſines du Cor, autrement il pourroit en réſulter une inflammation conſidérable & d'autant plus dangereuſe, qu'elle ſeroit l'avant-coureur de la gangrene, comme il eſt arrivé à pluſieurs perſonnes qui ont trouvé dans une cauſe ſi legere en apparence, celle d'une mort trop réelle.

2°. Il faut avoir attention de ne point couper le Cor trop près, & de ne faire uſage d'aucun cauſtique en général. Beaucoup de perſonnes employent le ſoufre & l'huile de vitriol, indiqués par nombre d'Auteurs; mais ces remedes ſont auſſi violens qu'incertains, & leur ſubtilité peut quelquefois attaquer le genre ner-

veux, ſi le Cor pénetre juſqu'aux nerfs.

Il eſt vrai que la douleur peut quelquefois impatienter un malade, & que par cette raiſon il eſt naturellement diſpoſé à bruſquer le mal pour en être plus promptement délivré; mais il le ſera de même en ſe confiant à un Chirurgien ſage & prudent; c'eſt ce qu'il faut obſerver. Ce Chirurgien, ennemi par principe de tous les remedes violens, aura ſoin de couper légerement le Cor de fois à autres, & le malade, au moyen d'un peu de patience, ſe trouvera en peu de tems ſoulagé ſans avoir couru de riſques.

Je reviens à la cure préparatoire & aux moyens qu'on doit employer pour y parvenir.

Il faut pour cet effet baigner les pieds ſimplement dans l'eau tiede, ou dans un bain compoſé de ſon ou de quelques herbes émolientes, comme la mauve, guimauve, pariétaire, ſéneçon, ou une décoction de racines de couleuvrée avec

celle d'*enula campana* & la camomille romaine, ou autres plantes de même nature.

Dans l'une de ces décoctions, on tiendra les pieds l'eſpace d'une demie heure au plus.

La propriété de ces demi bains eſt d'amollir la premiere couche des Cors, & de faciliter l'extirpation de leur ſurface par le moyen d'un inſtrument tranchant. Après avoir enlevé la ſuperficie des Cors, on tranche doucement les bords qui les environnent; en réitérant cette opération tous les mois, on ſe délivre de la ſenſation douloureuſe occaſionnée par le Cor, & l'on prépare le ſuccès d'une cure radicale ſi l'on veut la tenter; mais le plus propre à y contribuer, eſt de prévenir les cauſes détaillées au chapitre précédent, en ne faiſant uſage que de chauſſures aiſées.

A l'égard des *bains des pieds*, je préviens qu'il y a des tems & des circonſtances

auſquels les Dames s'en doivent abſtenir ; ſurtout lors des groſſeſſes, des évacuations périodiques, ou autres inconvéniens de même nature, dans le détail deſquels je n'entre point : c'eſt aux perſonnes indiſpoſées à s'en rapporter alors aux lumieres & à la prudence de ceux qui ſont en état de les conduire.

ARTICLE V.

De la cure radicale.

QUOIQU'IL ſoit très-difficile, comme je l'ai dit, de guérir radicalement les Cors profonds, la cure n'eſt cependant point impoſſible, comme l'expérience me le démontre tous les jours.

Malgré ce que j'ai preſcrit dans la cure préparatoire, malgré les précautions que j'indique, il arrive néanmoins que les Cors ſont ſouvent douloureux, par la raiſon que l'effet qui ſubſiſte, eſt la ſuite

naturelle d'une cauſe toujours ſubſiſtante ; dans ce cas on peut avoir recours aux topiques les plus ſimples.

Ceux dont on peut faire uſage ſont les feuilles de lierre, de joubarbe, de verrucaire, ainſi que la peau qui ſe forme ſur l'empois que vendent les Chandeliers.

Un morceau de veau trempé dans le vinaigre, le galbanum, la gomme ammoniaque, l'agaric de chêne, l'emplâtre de Vigo avec ou ſans mercure, enfin la vermiculaire pilée, & appliquée deſſus en forme de cataplaſme, ſont des remedes d'une grande efficacité, pourvu toutefois qu'ils ſoient appliqués de nouveau pendant pluſieurs jours.

Le galbanum eſt une eſpece de gomme attractive, émoliente & réſolutive, & qui par cette raiſon opere plus efficacement que d'autres remedes ; mais l'inconvénient qui réſulte de ſa mauvaiſe odeur, malgré toutes les préparations qu'on peut

en faire, & les précautions qu'on peut apporter, eſt ſi grand, que ce remede devient communément impraticable pour certaines perſonnes, par la difficulté qu'elles ont de ſupporter cette odeur: cependant de telle nature que ſoit le Cor, en appliquant deſſus régulierement pendant huit jours, environ gros comme un pois de cette gomme, cela ſuffit pour le détruire radicalement; mais il faut, pour en faire uſage, ſe ſéqueſtrer de la ſociété à qui cette odeur eſt également inſupportable, & ſe renfermer juſqu'à l'entiere guériſon. J'ajoute à cet avis qu'il faut, comme je l'ai dit, qu'avant d'employer le galbanum, le Cor ſoit bien préparé & coupé artiſtement.

La peau d'empois a ſes vertus qui ne ſont ſuivies d'aucun inconvénient; peu importe de quelle couleur il ſoit; néanmoins on doit employer le blanc de préférence, parce qu'il n'y entre aucune matiere hétérogène à ſa nature. Toute l'atten-

tion qu'exige ce remede, c'eſt d'être réiteré pendant une quinzaine de jours, & même plus s'il eſt néceſſaire, en obſervant de gratter le Cor à meſure avec l'inſtrument tranchant.

Le ſavon, n'importe de quelle couleur, opere également la guériſon, en l'employant avec la même précaution.

J'ai vu employer avec ſuccès le ſuc de la grande chélidoine avec le ſel ammoniac, dont on imbibe un peu de coton que l'on applique ſur le Cor après qu'il a été coupé bien uniment avec l'inſtrument tranchant, en continuant pluſieurs jours conſécutifs.

M. Louis, dans le *Dictionnaire Enciclopedique*, cite pluſieurs remedes, dont même il conſeille de faire uſage, particulierement l'emplâtre de *Ranis* avec le mercure, ou l'emplâtre de Mynſicht, ou le ſuivant, dont il donne la compoſition qui ſe trouve dans *Sennert*.

℞. Une once de poix navale, une

demie once de galbanum diſſous dans du vinaigre, un ſcrupule de ſel ammoniac, un gros & demi de grand diachylum que vous mêlerez ſelon l'Art, & appliquerez ſur le Cor; on y peut avoir recours dans l'occaſion. Ici le galbanum perd un peu ſon odeur ſans rien perdre de ſon efficacité.

J'ai trouvé dans le Recueil des méthodes de M. *Helvetius*, un remede que je puis garantir comme certain, par l'efficacité avec laquelle je l'ai toujours employé. Néanmoins il y entre un corroſif que j'ai longtems combattu; mais le correctif qu'on y joint, ſuffit pour diſſiper les craintes qu'on pourroit avoir à cet égard, puiſque l'Auteur l'employe pour diſſiper les carnoſités dans le canal de l'uretre. En voici la compoſition:

℞. Une demie once d'antimoine crud, pulvériſé, deux dragmes de mercure doux, & ſix grains de ſublimé corroſif; broyez le tout pendant longtems ſur le porphyre,

porphyre, & l'incorporez exactement avec l'huile d'œufs pour en faire un onguent d'une médiocre consistance : l'on en applique sur le Cor, gros comme une lentille après qu'il a été bien préparé, & l'on réïtere tous les 24 heures le même pansement, ayant soin de racler légerement le Cor avec la pointe d'un canif. Trois pansemens ainsi suivis, suffisent pour détruire le Cor le plus inveteré.

On peut également employer avec succès les remedes suivans :

Exprimer de la noix d'Acajou la matiere onctueuse & laiteuse qu'elle contient, appliquer simplement sur le Cor un morceau de linge trempé dans cette matiere, & réïtérer plusieurs jours de suite l'application ; ce remede a des propriétés particulieres pour la guérison des maux dont il s'agit, qu'il opére presque infailliblement.

Prendre un fiel de porc mâle, ou *verrat*,

le ſuſpendre dans la cheminée pour le deſſécher à moitié, de maniere que le fiel ſe réduiſe en une eſpece de pommade un peu compacte; en prendre de la groſſeur d'un pois, l'étendre ſur un morceau de gant, & l'appliquer ſur le Cor; il faut réïtérer cette application pendant huit jours en ſe chauſſant, en obſervant de changer l'emplâtre; ce remede guérit radicalement ſans le moindre accident: on peut ſe préparer à l'application de ce remede de la maniere ſuivante:

Amaſſer une quantité ſuffiſante de ſa propre urine, la faire chauffer, s'y baigner le pied incommodé pendant une demie heure, enſuite cerner le Cor légerement avec un canif, & appliquer le remede. Cette méthode eſt infaillible.

L'on peut enfin employer avec ſuccès le remede qui ſuit: prendre de l'herbe appellée mercurielle, une poignée, en faire une forte décoction avec du mécoacam, enſuite y faire infuſer de l'agaric

de chêne pendant trois fois vingt-quatre heures, couper, après l'infusion, un morceau de l'agaric de la largeur du Cor, l'appliquer dessus pendant trois à quatre jours, & le changer matin & soir, en observant d'enlever artistement la premiere surface du Cor avant la premiere application du remede.

Beaucoup de personnes se flattent d'avoir fait usage de l'esprit de vitriol, ainsi que de l'huile du même nom, avec succès; mais si ces remedes ne sont pas administrés avec toute la prudence possible, il en résulte des accidens très-fâcheux: l'on peut s'en servir avec précaution; mais auparavant il faut examiner la délicatesse de la personne & de la partie, parce qu'ils ne conviennent pas indifféremment à tous; & quiconque fait usage des caustiques sans connoissance ni réflexion, non-seulement s'expose à faire éprouver de vives douleurs, mais encore

expoſe le malade à eſſuyer les accidens terribles que j'ai décrits précédemment.

On peut encore, pour adoucir & préparer le Cor, ſe ſervir de pommade compoſée de vitriol bleu, de ſain-doux & de ſavon, avec leſquels on aura incorporé un peu de vitriol blanc, ou ſimplement un peu de cire verte : ces ſortes de remedes peuvent ſuffire pour la guériſon des Cors cutanés ; mais pour celle des Cors profonds, il faut, avant de mettre en uſage les remedes que j'indique, ſuivre exactement ce que j'ai preſcrit dans la cure préparatoire, autrement les remedes ſeroient infructueux, & lorſque l'application des cauſtiques a produit une exulcération, le reſte de la cure ſe pratique comme pour les autres ulcères en général.

ARTICLE VI.

Des remedes indiqués par différens Auteurs pour la guériſon des Cors.

COMME l'effet de tous les remedes en général n'a lieu que ſelon la nature des tempérammens, & qu'ils ne réuſſiſſent que ſelon la conſtitution particuliere des perſonnes malades, on eſt ſouvent obligé de recourir à différens remedes pour une même maladie, par la raiſon que tel qui réuſſit ſur un tempérament, produit quelquefois un ſuccès foible ou contraire ſur un autre ; c'eſt auſſi ce qui me porte à réunir ici tous ceux qui ſe trouvent indiqués dans de bons Auteurs, afin que chacun puiſſe uſer de celui qui eſt plus analogue à ſon tempérament.

Avicenne (lib. 4.) conſeille de deſſécher par dégré le Cor avec un morceau de bois enflammé, qu'on approchera du

mal le plus qu'on pourra ; il faut, ſelon lui, réïterer cette opération juſqu'à ce que le Cor ſoit emporté, & appliquer enſuite du beurre cuit pour achever de deſſécher la racine du Cor : je mets cette façon de traiter au rang de celles dont l'uſage paroît très-dangereux. En effet, outre que cette opération en ſoi doit être douloureuſe, je la crois encore ſujette à beaucoup d'inconvéniens, ſurtout ſi le Cor eſt profond, & que ſes racines s'étendent juſqu'à l'aponévroſe du tendon & juſqu'aux nerfs.

Chauliac (chapitre 7 de ſon ſixiéme Traité) indique un autre remede, dont l'effet me paroît auſſi incertain que le précédent. Il faut, ſelon lui, racler la partie du Cor qui excede, & l'applanir le plus qu'il ſera poſſible, enſuite appliquer une platine de fer-blanc, ou un emplâtre, au milieu duquel ſera percé un trou de la grandeur du Cor, & verſer une goute de ſouffre brûlant qu'on laiſ-

ſera éteindre ſur la partie du Cor, après quoi le frotter avec du ſérat, & prendre du repos. Ce remede, comme il eſt facile de le voir, eſt ſuſceptible des mêmes inconvéniens; c'eſt pourquoi je ne conſeille ni l'un ni l'autre; & ſi je les rapporte ici, c'eſt pour en condamner l'uſage.

Fallope preſcrit l'application des feuilles de ſaule ou ſimplement leur ſuc, ou des feuilles pulvériſées, ou l'écorce réduite en poudre, & mêlée avec du vinaigre. On recommande encore les racines de chélidoines ou le ſuc de ſes feuilles avec le ſel ammoniac, les ſucs d'arum, de cyclamen & d'aſtragon, ainſi que la ſcrophulaire, le ſouci & le pourpier, qui ſont des remedes très-doux, & qui n'entraînent après eux aucun inconvénient, mais il faut en faire un long uſage; pluſieurs perſonnes s'en ſont très-bien trouvées.

Riviere (Obſ. 35.) prétend qu'après

avoir ramolli le Cor dans l'eau chaude & l'avoir coupé dans le déclin de la Lune, il y faut appliquer, ſoir & matin, pendant quinze jours des feuilles pilées de lierre terreſtre, après quoi le Cor tombe de lui-même ; ce remede, ſelon moi, convient à tout autre Cor qu'au Cor profond.

Hildan preſcrit une préparation dont on peut faire uſage avec ſuccès. La voici :

℞. Des racines de lis blanc, de guimauve & de grande ſcrophulaire, de chacune une once, des fleurs de mauve, de camomille romaine & de mélilot, de chacune une poignée, des ſemences de lin, de fénu-gréc & d'anet, de chacune une once ; coupez & broyez ces matieres, faites-en une décoction avec de l'eau de fontaine, & laiſſez bouillir juſqu'à la réduction de plus de moitié ; l'on ſe ſervira de cette décoction à l'heure du coucher, pour s'en baigner les pieds, & cela

tant que la liqueur ſe maintiendra chaude, enſuite on ſe mettra dans un lit bien chaud pour exciter la ſueur; on réïterera ce bain trois jours de ſuite; le Cor ſe trouvant ſuffiſamment ramolli, il faut le couper avec un inſtrument tranchant, & prendre garde d'aller juſqu'au vif, appliquer enſuite ſur le Cor l'emplâtre déſigné, & réïterer pendant un mois. Mais comme beaucoup de perſonnes ne veulent pas s'aſſujettir pendant un ſi long tems à appliquer cet emplâtre, difficile d'ailleurs à trouver; on peut, à ſon défaut, faire uſage de la cire rouge & molle des Notaires, indiquée par M. *Wiſemann*.

Voici une autre recette d'un onguent pour les Cors, donnée par S. A. S. Mgr. le Comte de Clermont, Prince du Sang, Abbé de Saint Germain-des-Prés, qu'il a fait compoſer pluſieurs fois en ſa préſence, & diſtribuer *gratis*.

Prenez de la céruſe lavée à l'eau roſe, de la litarge broyée à l'eau de muguet,

du minium purgé à l'eau de morelle, de chacun trois onces, de l'huile de roſe par infuſion, vingt-deux onces; de la cire vierge jaune une livre; mettez le tout dans une terrine verniſſée; joignez-y quatre onces d'eau de morelle; faites cuire le tout à petit feu juſqu'à ce que l'eau ſoit évaporée, en remuant toujours avec une ſpatule de bois pour empêcher la litarge de brûler & pour qu'elle ſe communique; quand vous appercevrez que le tout enſemble prendra conſiſtance, vous retirerez la terrine du feu, pour y ajouter ſept gros de camphre rafiné & broyé dans ſix à ſept goutes d'eſprit d'eau-de-vie de lavande & ſix gros de thérébentine; alors vous remuerez le tout juſqu'à ce qu'il ait pris une conſiſtance d'emplâtre; enſuite vous l'étendrez ſur un marbre pour en faire des magdaléons.

Maniere de faire cet emplâtre & de s'en ſervir.

On étend l'onguent ſur du vélin bien

fin, ou ſur de la peau de gant bien fine, & l'on en fait un emplâtre un peu plus large que le Cor, que l'on applique & qu'on laiſſe deſſus juſqu'à ce qu'il tombe; enſuite, ſoit avec l'ongle, ſoit avec la pointe des ciſeaux, on détache tout doucement le Cor, il s'en va avec toutes ſes racines, & ne revient plus, ſi on a ſoin de ſe chauſſer un peu plus à l'aiſe. Si le Cor eſt invéteré, & qu'il ait pouſſé ſes racines profondément, il faut commencer par appliquer deſſus une feuille de joubarbe dont on ôte la premiere pellicule intérieure, c'eſt-à-dire celle de la partie concave de la feuille, & le côté d'où on a tiré cette pellicule s'applique ſur le Cor; on met cette feuille le ſoir en ſe couchant, on l'ôte le matin, & tout de ſuite on y ſubſtitue l'emplâtre.

Je ne rapporte point une infinité de remedes vantés, tels que ſont divers cathérétiques indiqués par différens Auteurs. En général, ces ſortes de remedes

ſont extrêmement dangéreux, parce que la plûpart ſont mal préparés, ou appliqués indiſtinctement : ſouvent même, par-là, des humeurs qui dominent ſont attirées à la partie par l'inflammation du Cor, & produiſent une ſuppuration. C'eſt pourquoi il convient au moins qu'ils ſoient adminiſtrés par un Chirurgien habile, qui connoiſſe & la nature du mal, & la propriété du remede; autrement il y auroit tout à craindre ſi on les employoit au gré des perſonnes ſans expérience. Je crois même devoir citer ici les topiques qui me paroiſſent les plus dangéreux, afin qu'on s'en abſtienne.

Ceux contre leſquels on doit principalement ſe tenir en garde, ſont, le vitriol, l'alun, le verd-de-gris, les ſucs de thythimale & de concombre ſauvage, & généralement tous les arſénics & ſublimés, parce que tous ces eſcaroſtiques ont une vertu brûlante & corroſive, qui ſouvent loin d'opérer la guériſon qu'on recher-

che, ne font qu'accroître le mal, & quelquefois le rendent incurable. Il y en a quelques-autres plus temperés à la vérité, mais dont l'effet eſt preſque toujours auſſi dangéreux, ſi l'on n'obſerve une extrême précaution. De ce nombre ſont les huiles de vitriol, de ſouffre & de tartre, l'eau forte, la diſſolution du mercure, le beurre d'antimoine, l'huile d'aiguille, la pierre infernale & autres.

J'ajouterai pour derniere réflexion à cet article, qu'indépendamment des différens remedes dont je preſcris ici l'uſage, il eſt toujours prudent de ſe confier aux lumieres de ceux qui, par état, doivent connoître & traiter ces ſortes d'incommodités.

Il me reſte à parler maintenant des ſoins que l'on doit apporter pour ſe conſerver un libre uſage de ſes pieds, & prévenir les accidens qui réſultent de la négligence qu'on a de les entretenir. C'eſt ce que je vais détailler dans l'article qui ſuit.

ARTICLE VII.

De la Toilette des Pieds.

UN Monarque éclairé, à qui il n'échappe rien de ce qui peut contribuer au bonheur & au bien de ſes Sujets, le Roi de Pruſſe régnant, inſtruit par une expérience journaliere des accidens qui peuvent réſulter de la fatigue des marches, a introduit dans ces dernieres guerres une méthode dont il ſeroit à déſirer que l'on fit également uſage parmi nous. Ce Monarque avoit prépoſé dans ſes Armées, des Chirurgiens deſtinés à viſiter les pieds de ſes Soldats, après & dans le cours même des marches, parce que le moindre échauffement occaſionné par un fréquent froiſſement, ſuffit pour ôter les forces à un Soldat, & l'empêcher de remplir ſes fonctions: ſouvent même ce léger échauffement venant à s'augmenter par une fatigue continuée, peut le

mettre abſolument hors de combat, & lui ôter le moyen d'être dans la ſuite utile à ſa Patrie. Cette ſage prévoyance de la part de ce Monarque, eſt un exemple de l'attention que chaque Capitaine devroit apporter dans ſa Compagnie, & de celle que toute perſonne quelconque devroit avoir. Les plus grandes incommodités de la vie, n'ont ſouvent pour principe qu'une négligence à les prévenir. Le premier ſoin qu'on doit à la conſervation des pieds, eſt, comme je l'ai dit plus haut, de ne point gêner la circulation de la lymphe par des chauſſures trop étroites.

En ſecond lieu, de ſe tenir en garde contre les effets de la malpropreté ; car les perſonnes qui portent trop longtems les mêmes chauſſons ou les mêmes bas, particulierement ceux qui ſont ſujets à la ſueur & qui marchent beaucoup, ſont expoſés à de fréquens échauffemens occaſionnés par la mal-propreté des chauſſons, ou des bas, dont le frottement

devient venimeux, & fait gerſer la peau; d'où même quelquefois il réſulte une ſuppuration, ſi l'on n'a la précaution d'y remédier.

Le premier moyen de parer cet inconvénient, eſt de changer ſouvent de chauſſons, & de ne point les laiſſer s'encraſſer ſur la peau. Le ſecond, eſt de ne point porter de bas de laine à crud ſur la peau, parce que rien n'eſt plus capable de les échauffer lorſque l'on marche. La raiſon eſt que la laine étant plus rude que la toile, elle ne s'adoucit point par l'uſage, & par conſéquent le frottement en eſt beaucoup plus ſenſible que celui de la toile. Une preuve évidente de ce que j'avance, eſt que les bas de laine ſont un des moyens qu'on met en uſage pour épiler les jambes; on peut juger par-là de l'effet que ce frottement doit opérer ſur la peau.

Le troiſiéme moyen, eſt d'avoir l'attention de ſe laver les pieds toutes les ſemaines

ſemaines une fois, ſoit dans de l'eau ſimple, ſoit dans des bains préparés. J'obſerverai à cet égard, qu'il eſt plus prudent de les laver à froid qu'à chaud; parce que les bains chauds dilatant davantage les pores de la peau par l'activité du feu, il eſt cenſé qu'ils rendent la peau plus ſenſible aux incommodités du froid & de la fatigue; au lieu que les bains froids, en reſſerrant les pores, adouciſſent beaucoup moins la peau, & la rendent moins ſenſible à ces inconvéniens. Mais comme il eſt des perſonnes qui par tempérament, ou par des raiſons particulieres, ne peuvent ſupporter les bains froids, ils peuvent uſer des bains tiédes.

On peut ſubſtituer aux bains le ſoin de ſe laver chaque jour régulierement les pieds avec un peu d'eau-de-vie chaude ou froide, c'eſt un ſoulagement pour les perſonnes qui marchent beaucoup, & qui contribue à fortifier.

On peut auſſi mettre en uſage la pâte de *Guzellick*, ou l'*Ermecq Turc*, qui ſe débite à Paris rue Saint Denis près celle des Lombards, chez le ſieur *Fagonde* Parfumeur, à l'enſeigne de la Toilette. Cette pâte a des propriétés & une vertu particuliere pour néttoyer & entretenir la peau ; l'expérience que j'en ai faite m'en a démontré l'utilité. On peut encore faire uſage de l'eau que je diſtribue pour la toilette des pieds & des mains. Cette eau n'eſt autre choſe qu'une infuſion d'armoiſe, de ſcordium, de pied de lion, de ſavon de Naples & autres ingrédiens déterſifs, vulnéraires, apéritifs, hiſtériques & fortifians, infuſés à froid dans l'eau-de-vie ; je ne fais pas un miſtere de la compoſition.

Les propriétés de cette eau naiſſent de la vertu des ſimples dont elle eſt compoſée. Ces différentes plantes qui tiennent un milieu entre le froid & le chaud, rendent l'uſage de cette eau propre à la

nature des différens tempéramens.

Le ſcordium qui entre dans ſa compoſition lui donne les propriétés néceſſaires pour arrêter les progrès des morſures venimeuſes, telles que celles des viperes, des ſerpens, &c. & principalement pour diſſiper la demangeaiſon occaſionnée par la picure des couſins, & de cette eſpece d'inſectes ſi connus en Amérique & dans les Pays chauds ſous le nom de maringoins.

Le pied de lion dont la nature eſt aſtringente, déterſive, conſolidante, & bonne contre les diſſenteries & le flux immoderé des regles, rendent cette eau néceſſaire à l'uſage de la garde-robe ; mais en général elle eſt utile, par ſa vertu aſtringente, aux perſonnes d'une complexion replete, dont l'embonpoint rend pour l'ordinaire les chairs flaſques; elle les raffermit beaucoup, ainſi que la peau, & les entretient dans un état de ſolidité toujours égal ; elle a encore les

propriétés de chaſſer les vents qui ſe tiennent entre les chairs & la peau, en la faiſant chauffer & ſe frottant la partie incommodée; mais elle eſt particulierement avantageuſe pour l'entretien des pieds & des mains. Les perſonnes qui déſireront en faire uſage, la trouveront chez moi ſeulement, à raiſon de 6 livres la bouteille.

ARTICLE VIII.

Des Engelures & des Mules.

JE crois devoir parler encore d'une eſpece d'incommodité qui ſouvent affecte auſſi les pieds & qu'on nomme *Engelures* ou *mules* ſuivant l'endroit auquel elles s'attachent.

Les Engelures ont pour principe la ſtagnation du ſang cauſée par le reſſerrement des vaiſſeaux capillaires de la peau, ce qui n'eſt occaſionné que par la rigueur du froid; les humeurs étant ainſi fixées, déchirent & ulcerent les parties,

& leur séjour les rendant plus âcres, occasionne la douleur incommode qu'on y éprouve.

Les signes caractéristiques de ce genre de mal se manifestent ordinairement par une rougeur dans la partie affligée, accompagnée d'une enflure inégale dans la peau, d'une chaleur excessive & d'une demangeaison qui rendent cette incommodité insupportable. On lui donne le nom de *mule* lorsqu'elle s'attache aux talons.

Lorsque cette incommodité se déclare & que les demangeaisons commencent à se faire sentir, il faut faire usage d'une décoction de l'herbe appellée *pied d'oye*, dans laquelle on mêlera une quantité suffisante d'eau végéto-minérale, s'en laver les pieds plusieurs jours de suite, & résoudre les humeurs par quelques fomentations pour ouvrir les pores de la peau avant qu'elle soit ulcerée.

On employe à cet effet différens remedes, tels que la saumure de bœuf,

l'eau salée, les bains froids, ou la neige, dont on frotte la partie malade; mais ces remedes ne seroient pas suffisans si le mal étoit parvenu à un plus haut degré, dans ce cas on prescrit différens remedes, tels que la décoction de navets gelés, le vin bouilli avec le sel & de l'alun, réduit en cataplasme avec la farine de seigle; du miel, du soufre, de l'encens réduits en liniment avec de la graisse de porc. *Sennert* indique encore les suivans:

℞. Du vin blanc, une pinte, de l'alun une once, faire bouillir le tout un moment & lavez la partie malade; ou bien:

℞. De l'huile de laurier deux onces, du miel ordinaire une once, de la térébentine demie once: mêlez le tout & frottez la partie.

Les personnes qui sont sujettes à cette incommodité doivent la prévenir en se lavant de tems en tems les pieds avec de l'eau-de-vie, ou avec mon eau composée, surtout aux approches de l'hiver,

pour fortifier les parties ſenſibles contre les attaques du froid. C'eſt le moyen le plus ſûr de prévenir ces accidens.

Ce que je preſcris ici pour les pieds, convient & peut s'employer également pour les mains. Ceux qui ſont ſujets aux mules, ou engelures aux talons, doivent ſuivre la même méthode pour préſervatif, ou faire uſage de l'emplâtre de *Turner*; elle eſt compoſée de diapalme, de bol d'Arménie, d'huile roſat & de vinaigre; elle ſert en même tems à garantir de la congeſtion ou ſtagnation des humeurs. Il faut avoir la précaution de la renouveller ſitôt qu'elle commence à devenir lâche, & continuer ainſi tant que le froid ſe fait ſentir.

Lorſque les Engelures, ſoit des pieds ſoit des mains, ſont ouvertes, on peut encore employer avec ſuccès le remede ſuivant; prendre un vieux ſoulier, le faire bruler juſqu'à calcination, le mettre en poudre, le mêler avec de l'huile roſat

& l'appliquer ſur la partie. Pour former cette pommade, on prend une demie once de ſavate calcinée, deux gros de litarge, broyer long-tems le tout dans un mortier de plomb, enſuite y ajouter ſuffiſamment d'huile roſat pour réduire le tout en pommade, & l'appliquer ſur les parties ouvertes & ulcerées.

Je crois avoir ſuffiſamment traité tout ce qui regarde la partie des Cors & des pieds; le détail que j'ai fait de la nature de ces incommodités, de leur origine & des remedes qui ſont propres à leur guériſon, eſt plus étendu que ce qu'en ont écrit tous ceux qui m'ont précedé: je crois même avoir ſur eux l'avantage d'avoir traité cet objet d'une maniere plus utile au Public, au moins telle a été mon intention. C'eſt à ce même Public à décider ſi l'effet eſt conforme à mes vûes. Je paſſe maintenant à l'incommodité des Verrues, & au détail des remedes néceſſaires pour en opérer la guériſon.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

DES VERRUES.

ARTICLE PREMIER.

Des Verrues en général.

APRE'S avoir traité dans le chapitre précédent, tout ce qui regardoit les incommodités naturelles aux pieds, j'ai cru eſſentiel de traiter auſſi ce qui a rapport aux mains, d'autant plus, que ces opérations ſont partie de celles auſquelles je me ſuis livré plus particuliérement.

Entre les différentes incommodités qui ſurviennent aux mains, il y a les Verrues nommées *Verrucæ* par les Latins.

Ce ſont en général de petites excroiſſances qui paroiſſent ſur la peau ; elles ſont dures, indolentes & invariables dans

leur couleur. Ce qui diſtingue les Verrues des Cors, c'eſt que ceux-ci penétrent & pouſſent leurs racines en dedans de la peau, au lieu que celles-là les pouſſent au-dehors; auſſi leur cauſe eſt-elle abſolument différente de celle des Cors.

Suivant *Galien* (lib. 2 *de Morb.*) les Verrues ſont une matiere hétérogène & contre nature, qui ſe trouve pouſſée avec violence, vers la peau, par la force des facultés internes: d'où il faut conclure avec *Avicenne*, qu'elles ſont de la nature de tous les autres boutons ou puſtules qui paroiſſent ſur la peau.

Suivant *Juncker* (page 241) les Verrues ſont des excroiſſances extraordinaires des fibrilles nerveuſes de la peau, qui s'atachent ſurtout au viſage & aux mains. Les principes de ces excroiſſances procedent d'une humeur groſſiere, mélancolique ou flegmatique ſalée, convertie en mélancolie, qui, deſtituée de circulation, s'épaiſſit inſenſiblement, & forme ces calloſités

qu'on appelle Verrues. Cette ſorte d'incommodité ne produit aucune douleur, en lui laiſſant un libre cours ; elle défigure ſeulement la partie affectée.

On compte différentes eſpeces de Verrues, qui toutes procedent du même principe : il n'y a de différence que dans la nature du principe en lui-même. C'eſt ce que je vais faire enſorte de développer le plus clairement & le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

ARTICLE II.

Des différentes eſpeces de Verrues & de leurs cauſes.

LEs Verrues ſont différenciées quant à l'eſpece, & le ſont également quant aux effets. Les Anciens ne s'accordent pas avec les Modernes ſur leur nom, leur nature & leur cauſe ; c'eſt pourquoi je ne parlerai ici que des plus connues.

Les Verrues proprement dites ſont de

trois eſpeces; ſçavoir les rondes, les plattes & les pendantes; elles s'attachent plus particuliérement aux mains qu'aux pieds.

Les rondes, qui ſont les plus ordinaires, ont une tête ſemblable à celle d'un petit porreau; c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle on leur donne le nom de cette plante; parce qu'elles s'attachent à la peau par de petits filamens.

Les plattes ont une baſe moins élevée que les précédentes, mais ſont beaucoup plus larges: on les nomme en latin *Verrucæ formicariæ*, Verrues de fourmis ou Verrues baſſes, parce qu'en les coupant on éprouve une douleur ſemblable à celle que cauſe ordinairement la picure de ces ſortes d'inſectes. *Celſe* prétend qu'elles s'attachent plus volontiers à la paume de la main & à la plante des pieds.

Les pendantes ont une élévation ſur la peau, leur baſe eſt étroite, ronde & oblongue; & comme elles n'ont ſouvent d'autre ſoutien qu'une ou quelquefois

deux pellicules qui les attachent à la peau, on les nomme par cette raiſon Verrues pendantes, *Verrucæ penſiles* ou *acrochorda*. Celles-ci naiſſent ordinairement ſur les mains des enfans, & ſouvent tombent d'elles-mêmes.

On met encore au rang des Verrues différentes eſpeces de condilômes, tels que le Fic, le Mariſca, les Crêtes, le Thymus, &c.

Le Fic eſt une eſpece de condilôme ou excroiſſance charnue; c'eſt une petite tumeur indolente, ronde, pendante, à peu près ſemblable à une figue dont elle prend le nom. Sa ſubſtance interne eſt compoſée de petits grains qui reſſemblent préciſément à la chair de ce fruit; c'eſt auſſi la raiſon qui le fait ainſi nommer.

Le Fic s'attache particulierement aux yeux, aux paupieres, au menton, à la langue, au fondement & aux parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe. Il eſt d'une groſſeur ſupérieure à celle de la

Verrue; on en a vû même qui égaloient en groſſeur des œufs de pigeon; il eſt ſouvent rougeâtre, dur, & quelquefois ſquirreux. Cette eſpece d'excroiſſance eſt ſouvent douloureuſe & fort incommode, ſuivant les différentes parties où elle ſe place: quelquefois elle tombe en exulcération, & s'ouvre en maniere de grenade. Les Fics qui croiſſent au fondement & aux parties naturelles, procedent ſouvent & ſont d'ordinaire la ſuite d'un vice vénérien; dans ce cas il faut les traiter ainſi que toutes les autres maladies du même genre. Pour moi, je penſe qu'en général cette incommodité n'a pour principe qu'un excès de débauche, qui jette une ſemence d'âcreté dans les humeurs, & qui les oblige à faire irruption au dehors.

Le *Mariſca* eſt une petite excroiſſance de chair molle, fongueuſe, indolente; elle ne différe preſqu'en rien du Fic.

Les parties qu'elle occupe ſont ordinairement le périnée, le fondement, les

parties internes des cuiſſes & la partie ſupérieure des femmes. Il procede, comme je viens de le dire, de la même cauſe que le Fic, & doit être traité de la même maniere.

Les Crêtes ſont encore des condilômes ou excroiſſances de la même nature qui partent d'une même cauſe, & produiſent le même effet; auſſi ne m'étendrai-je pas ſur ces incommodités, pour ne point tomber dans des répétitions inutiles.

Le *Thymus* eſt une eſpece de groſſe Verrue rougeâtre ou blanchâtre, ordinairement indolente; elle a des aſperités, des rugoſités, ou des crevaſſes ſemblables à la tête du thym d'où dérive ſon nom. Ces ſortes de Verrues croiſſent ordinairement à la paume de la main, à la plante des pieds, aux talons, aux jambes, & quelquefois aux parties naturelles; ſouvent elles ſe trouvent ſeules, ſouvent auſſi ſe trouvent-elles pluſieurs enſemble.

Ces ſortes de Verrues ſont occaſion-

nées par la sécrétion d'une humeur âcre qui se fixe dans les fibrilles de la peau, & qui venant à s'accroître insensiblement, fait enfin irruption; on endistingue deux especes, le *Thymus* proprement dit, & le *Thymion*. La base de cette derniere est étroite comme celle des Verrues pendantes, & leur sommet est rouge comme la fleur du thym. Cette différence, qui est fort peu essentielle, ne provient, je crois, que du plus ou du moins d'âcreté qui se trouve dans les humeurs; les différentes parties qu'elles occupent, sont l'effet d'un principe différent, mais dont la cause est toujours la même.

Fernel met encore au rang des Verrues ou Tubercules de même nature, le Charbon, le Furoncle & les Bourgeons qui, pour l'ordinaire, enluminent le visage, & servent d'étiquette aux Suppôts de Bachus. La cause d'où dérive ces différentes excroissances, part d'une humeur lente, crasse & flegmatique.

Enfin, on comprend encore ſous le nom de Verrues, le *Noli-me-tangere*, le Ptérygion & les Alphos.

Le *Noli-me-tangere* eſt d'une eſpece plus ſuſceptible d'attention, ſurtout s'il eſt dur, inſenſible & entouré de veines variqueuſes : quelquefois la tumeur eſt lâche, molle & blanchâtre, ce qui exige moins de précautions dans la cure. Je preſcrirai l'une & l'autre dans l'article ſuivant.

Le *Ptérygion* eſt une excroiſſance qui vient à l'extrêmité des ongles, & procede de deux cauſes; quelquefois il vient à la ſuite d'un panaris, & ſouvent il eſt occaſionné par la défectuoſité des ongles lorſqu'ils ſe recourbent ſous les chairs, & affectent la partie; d'où il réſulte une tumeur très-difficile à réſoudre. Je traiterai ſéparément cet objet dans le chapitre troiſiéme de cet Ouvrage.

Les *Alphos* ſont certaines taches qui viennent ſur la peau. Galien & Avicenne

les mettent au rang des maladies cutanées; on en distingue trois especes; les *Alphos* proprement dits, le *Mélas* & la *Leucé*.

Les Alphos proprement dits sont des taches multipliées sur la superficie de la peau, distinguées comme des gouttes roussâtres.

Le *Mélas*, ainsi que le nom l'indique, est d'une couleur sombre & tirant sur le noir. Il est à peu près semblable aux Alphos.

La *Leucé* est presque de la même nature, mais plus blanchâtre & plus profonde. Ces taches varient assez du blanc au noir & du noir au rouge clair; ce qu'on observe ordinairement dans la premiere grossesse des femmes, & surtout des brunes.

La cause de cette incommodité procede souvent d'une agitation contre nature, excitée par la violence de quelque passion interne; le principe est ordinairement une humeur bilieuse, grossiere,

flegmatique & mélancolique, ou une fermentation dans les fluides, telle que les paſſions d'une femme enceinte ont coutume d'exciter.

Je ne ſçais trop pour quelle raiſon on met au rang des Verrues ces ſortes d'incommodités & nombre d'autres ſemblables: je penſe que la ſeule analogie qu'elles ont avec les Verrues, eſt de faire nombre dans les différentes maladies de la peau: auſſi ne preſcrirai-je aucune eſpece de remedes à cet égard, pour ne me point écarter des bornes que je me ſuis impoſées.

ARTICLE III.

Du traitement des Verrues.

AVANT d'indiquer aucun remede, & d'en faire uſage, on doit obſerver 1°. de purger & de faire évacuer la matiere morbifique par un fréquent uſage d'épithyme & d'agaric: 2°. d'empêcher

la génération des Verrues ou leur multiplication, par un régime convenable, & d'éviter conſéquemment tout ce qui peut exciter violemment les paſſions.

On connoît deux manieres de traiter les Verrues, ſoit par l'extirpation, ſoit par l'application des remedes extérieurs. Le Docteur *Turner* en diſtingue trois, le cautere actuel ou potentiel, l'inciſion & la ligature.

Ces différens traitemens ont lieu, ſuivant les eſpeces différentes des Verrues; mais il faut, avant tout, examiner ſi l'excroiſſance n'eſt point accompagnée de quelque vice malin qui puiſſe la faire devenir cancéreuſe. Dans ce dernier cas, les ſignes diagnoſtics ſont un picottement continuel & une douleur extraordinaire dans la partie affligée. Il faut obſerver en ſecond lieu ſur quelle partie la tumeur eſt ſituée, afin de pouvoir déterminer le genre de remede ou de traitement que l'on peut employer, autre-

ment on expoſeroit le malade aux mêmes accidens dont j'ai parlé dans le chapitre des Cors.

Les Verrues rondes & pendantes étant à peu près ſemblables, ſe traitent également; lorſqu'elles ſont ſituées avantageuſement, c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſe trouvent point placées ſur les jointures, on peut employer la ligature, & l'extirpation peut s'en faire ſans craindre de fluxion. Pour y parvenir, il faut lier la Verrue dans ſa racine avec un crin ou du fil ciré, & ſerrer par dégré autant que le malade peut le ſupporter; alors les ſucs qui ſe portoient dans cette partie étant interceptés, au moyen de la ligature, il eſt ſans difficulté que les Verrues doivent ſe deſſécher & tomber d'elles-mêmes. Pour opérer une chute plus prompte, il ſeroit extrêmement dangereux de les frotter avec de l'arſénic ou du ſublimé: on peut, lorſque la Verrue eſt tombée, toucher la racine avec quelques eſcarotiques, ou ſimplement

avec une aiguille rougie au feu, ou prendre un petit peloton de toile fine d'araignée, l'appliquer ſur l'endroit de la Verrue & l'allumer ; ce remede détruit la Verrue, pourvu que l'on attende que la toile d'araignée ſoit totalement conſumée : expérience réiterée pluſieurs fois, & toujours avec ſuccès. En voici un exemple :

Une perſonne de conſidération, retenue depuis dix ans au Château Royal de *la Baſtille*, avoit les mains remplies & défigurées par une quantité de Verrues très-douloureuſes. La curioſité, l'ennui peut-être, lui ſuggererent d'amaſſer la toile d'une araignée qui lui tenoit lieu de compagnie, & qu'il regardoit travailler à défaut d'autre amuſement ; ce Seigneur fit enſuite un peloton de cette toile, & l'ayant appliquée ſur la plus groſſe de ſes Verrues, y mit le feu ; la toile ainſi pelotée ne ſe conſumant que par dégré, lui fit à la vérité, m'a-t-il dit, reſſentir les plus vives douleurs, lorſque le feu parvint

aux racines, mais elles furent de peu de durée; la Verrue disparut promptement sans laisser de vestiges, ni même de cicatrices. Ce premier succès lui fit tenter la même expérience à l'égard de ses autres Verrues, ce qui lui réussit également. Etonné de voir ses mains embellies, & dans un état de santé que ces Verrues leur avoient empêché d'avoir jusques-là, il lui vint à l'idée, par réflexion, de faire la même tentative pour détruire des Cors invéterés qui l'incommodoient aussi depuis longtems, ce qui lui réussit avec un égal succès; de maniere qu'il sortit de ce triste séjour, pieds & mains libres, & conscience épurée, totalement délivré de douleur, d'inquiétude & de crainte. De retour chez lui, il eut soin de réformer sa chaussure, persuadé que ses Cors ne venoient que de la compression causée par ses souliers; desorte qu'à tous égards il jouit amplement d'une entiere & parfaite liberté.

On peut encore employer l'inciſion pour traiter les Verrues de la même eſpece. Cette opération ſe pratique en la coupant au niveau de la peau ; mais alors il eſt preſque abſolument néceſſaire de cauteriſer pour deſſécher radicalement la racine, au lieu que la ligature peut ſouvent l'emporter toute entiere.

Dans le cas de l'inciſion, pour achever l'opération, il faut employer quelque doux eſcarotique pour conſumer par dégré tout ce qui n'auroit pas été emporté avec l'inſtrument tranchant.

On peut encore les enlever de la même maniere que les Cors, en cernant les Verrues légerement tout au tour avec le biſtouri ; mais cette opération ne ſe doit confier qu'à quelque Chirurgien habile, ſi l'on ne veut pas s'expoſer aux dangers qui pourroient réſulter de l'inexpérience du Praticien.

Les Verrues baſſes ou Verrues de fourmis, qu'on nomme encore *Myrmecia*, ſont

ſont encore plus difficiles à emporter que les précédentes, par la raiſon qu'étant moins élevées ſur la ſurface de la peau, les racines pénetrent avec plus de profondeur.

Sur cela, pluſieurs Auteurs ſont d'avis de cautériſer, & employent en effet les eſcarotiques les plus violens, tels que le ſoufre, la pierre infernale, & même le ſublimé.

Mais ce genre d'opération eſt trop dangereux pour qu'un Chirurgien prudent veüille le mettre en uſage : il vaut beaucoup mieux ramollir inſenſiblement la Verrue par quelques bains préparés, compoſés d'émoliens, afin d'attirer la racine plus près de la peau, & de rendre la Verrue pendante, enſuite la traiter de la même maniere que la précédente.

Galien parle d'un homme qui ne les guériſſoit qu'en les ſuçant avec les lévres, ce qui les rendoit aſſez éminentes & lâches pour pouvoir être arrachées

avec les dents : je goûterois fort cette maniere de les guérir, en ce qu'elle eſt moins douloureuſe de beaucoup, & qu'indépendamment elle n'eſt ſuſceptible d'aucun des inconvéniens auſquels on eſt expoſé par l'uſage des cauſtiques.

Toutes les autres eſpeces de Verrues ſe traitent par la ſimple application des remedes extérieurs ; je vais en indiquer la compoſition, ainſi que le régime qu'il faut ſuivre.

ARTICLE IV.

De différens remedes employés contre les Verrues ordinaires.

RHAZIS prétend que pour reſoudre & deſſecher les Verrues, il faut les frotter avec des feuilles de caprier ou des carrobes humides juſqu'à parfaite gueriſon. D'autres les ramoliſſent avec de l'eau chaude, & appliquent deſſus un morceau d'oignon de ſcille coupé par le milieu.

Halyabbas prescrit un cataplasme composé de fiente de chevre, de vinaigre & de nielle pilée qu'on applique sur la Verrue ; mais tous les remedes où il entre des astringens tel que le vinaigre, ne doivent point être employés, parce que ces sortes d'incommodités exigent des remedes émoliens qui les fassent sortir, & non des astringens qui les concentrent encore davantage.

On peut appliquer avec plus de succès des feuilles pilées de rue, de mille feuilles & d'herbes à Robert, ou bien prendre une certaine quantité de limaçons rouges, des bois, les mettre dans un pot de grès ou de plomb, jetter une certaine quantité de sel commun dessus, & les enfermer quatre à cinq jours. Alors ils dégorgent un limon gras & onctueux, dont on imbibe les Verrues plusieurs jours de suite. On peut, avant d'enfermer les limaces, les laver avec du vin blanc ou de l'eau rose pour les nétoyer, les jetter ensuite

dans un ſac ou dans une chauſſe d'Hypocrate, les ſuſpendre & recevoir enſuite dans un vaſe placé en deſſous, ce qui en découle. Ce remede eſt un des plus ſimples, & quoique lent à opérer, un des meilleurs.

Différens Auteurs preſcrivent de les frotter avec du vieux levain, du ſeigle délayé dans du lait de figuier ou de thitymale, mais je ne le conſeille pas.

Halyabbas conſeille encore de couper la Verrue en quatre, & de placer deſſus un grain d'arſenic; mais ce remede eſt dangereux, & pour l'employer ſans crainte, il faudroit que les Verrues fuſſent placées avantageuſement. Au total, c'eſt un remede imprudent.

La méthode des Anciens s'exécute par les cauſtiques pour l'ordinaire & par les acides; cependant ce ſeroit celle que je preſcrirois le moins, parce qu'outre le danger de cette pratique, ſi l'application de tels remedes ne produit pas l'effet

eſperé, il peut en réſulter divers accidens très-difficiles à réparer.

Néanmoins il eſt des cas particuliers où l'on ne peut ſe diſpenſer de mettre ces remedes en uſage ; c'eſt pourquoi je crois devoir les indiquer ; mais il ne faut auſſi les employer qu'avec une extrême circonſpection, & qu'après avoir éprouvé l'inefficacité des remedes moins violens.

On peut employer avec ſuccès la feuille de pourpier des Indes, ou de grande ſcrophulaire, pour deſſécher les Verrues, parce que ces plantes relâchent la partie, & font réſoudre l'humeur épaiſſe.

On ſe ſert auſſi d'un liniment compoſé de la maniere ſuivante :

℞. Trois dragmes d'huile de tartre, une dragme d'onguent blanc camphré, & un ſcrupule de chaux vive ; ou bien encore :

℞. Cire neuve, raiſine, huile de camomille, de chacune un gros ; tacamahaca,

deux dragmes; orpiment une dragme, dont vous faites emplâtre: ou bien employez l'emplâtre de *Vigo*, avec quadruple de mercure.

Le ſuc de chélidoine peut être bon encore; mais ce remede & les trois précédens n'operent ordinairement qu'avec lenteur.

Le ſuc d'alléluya ou *trifolium acetoſum*, qui croît dans les forêts, peut auſſi s'appliquer avec ſuccès, ainſi que l'onguent compoſé de ſuif & de fiente de mouton, appliqué chaud & réiteré ſouvent.

Quelques-uns ont guéri les Verrues par l'urine de chien, appliquée avec du coton. L'encens ou oliban diſſous dans le vinaigre, mêlé à égale portion avec de la poix noire, réduit en emplâtre, a quelquefois d'heureux ſuccès. On employe encore la verrucaire ou herbe aux Verrues, dont on diſtingue deux eſpeces, la grande & la petite; toutes deux naiſſent dans les champs le long des chemins

& des lieux incultes & ſabloneux; on les pile, on les met ſur les Verrues.

Etmuller dit avoir fait uſage de l'uſnée humaine; c'eſt une eſpece de mouſſe verdâtre qui croît ſur le crâne des perſonnes mortes de mort violente & expoſées à l'air: il prétend qu'en appliquant cette mouſſe ſur la Verrue, elle doit ſe guérir en peu de tems; mais l'expérience ne juſtifie pas l'effet de ce remede.

L'huile de tartre par défaillance, appliquée fréquemment, vaut beaucoup mieux. Cette expérience m'a réuſſi pluſieurs fois, ayant eu la précaution de couper légerement l'éminence de la Verrue avant que d'appliquer ce remede. La joubarbe a quelquefois auſſi des propriétés efficaces; il faut en prendre des feuilles & détacher une pellicule qui couvre leur ſurface, avant que de les employer.

Les Maréchaux ferrans ne ſe ſervent ordinairement pas d'autre remede contre les Verrues & les durillons qui leur croiſſent

aux mains par le fréquent maniement du fer & des outils, que du ſang de mulet, avec lequel ils frottent ſimplement le cal; ou bien ils prennent une coüenne de lard dont ils ſe frottent, & qu'ils laiſſent appliquée ſur le mal juſqu'à ce qu'elle s'échauffe.

D'autres ſe ſervent de décoction de pommes de pin: ce remede eſt excellent pour arrêter la douleur des Verrues inflammatoires. On employe encore l'écorce de ſaule réduite en cendre, mêlée avec de fort vinaigre. Les fleurs de ſoufre & de benjoin, en fumigation, ôtent les rouſſeurs du viſage, & en infuſion avec de l'eſprit de vin, ſont très-bonnes contre les Verrues qui viennent au viſage.

Enfin d'autres employent ſimplement du ſel & du vinaigre pour la guériſon des Verrues, ou bien du ſel ammoniac diſſous dans l'eau, ou l'emplâtre de cire & de mercure doux.

Mais

Mais le remede le plus ſimple & le plus extraordinaire, ſelon moi, c'eſt celui que preſcrit *Juncker* (page 241.) Il faut, dit il, prendre un fil de la chemiſe d'un patient ou d'un mourant, & le prendre dans un endroit imbu de ſueur, par exemple ſous les aiſſelles, faire à ce fil autant de nœuds que le malade à de Verrues, frotter une des Verrues avec un des nœuds, enſuite enterrer le fil dans un endroit humide, par exemple ſous une gouttiere, & les Verrues tombent à meſure que les nœuds ſe pourriſſent. *Juncker* aſſure que ce remede lui a parfaitement réuſſi, de même qu'à tous ceux qui ont été comme lui dans le cas d'en faire uſage. Je veux le croire; mais il me ſemble qu'il faut une grande foi pour ſe le perſuader. Au reſte, l'expérience n'eſt ni couteuſe ni difficile à faire; toute la difficulté conſiſte à concilier le rapport qui ſe trouve entre un pendu & une Verrue: à cela près toutefois, pourvu que

le remede ſoit efficace ; mais je n'oſerois le garantir, pour n'en avoir jamais fait uſage.

D'autres ſe ſervent encore de ciboule dont ils frottent pluſieurs fois les Verrues, avec la précaution de jetter dans les commodités ce qui reſte de la ciboule dont on a fait uſage. Ce remede, le plus ſimple de tous, à réuſſi plus d'une fois, & même a détruit quelquefois des Cors enracinés.

On peut enfin employer avec ſuccès les remedes ſuivans :

℞. De l'herbe aux cancres, dite *queue de ſcorpion* une pincée, lorſqu'elle eſt verte, la broyer avec un gros grain de ſel, enſuite l'appliquer ſur les Verrues ; deux ou trois applications ſuffiſent pour les diſſiper ; ce remede détruit également toute eſpece d'équimoſe en l'appliquant de la même maniere.

Autre. ℞. Cire neuve, verdet, céruſe, de chaque une once, ſublimé demie once,

alun de roche calciné deux gros, huile roſat deux onces ; reduire en poudre tout ce qui en eſt ſuſceptible, enſuite en faire un onguent à petit feu, l'appliquer ſur la Verrue, & réïterer pendant ſix jours ; ce remede opere également ſur les Cors bien préparés, & peut s'employer contre toutes les calloſités.

Autre. ℞. De la farine de ſemence de lin avec du vinaigre bien fort, en faire une pâte un peu ferme, l'appliquer ſur les Verrues ; ce remede les deſſéche & les guérit incontinent.

Je pourrois rapporter encore une infinité d'autres remedes indiqués par différens Auteurs, & qui reviennent à peu près tous au même ; mais j'en ai déja trop cités. Au ſurplus, à l'égard de cette incommodité, les remedes les plus ſimples & les plus doux, ſont exactement les meilleurs. Le principe de la guériſon doit être d'amolir la Verrue pour en faciliter l'extirpation, & dans le cas où la racine

ſembleroit vouloir repouſſer, d'en arrêter le progrès avec le feu ou la pierre infernale.

ARTICLE V.

De la maniere de guérir les Fics & autres Verrues de même eſpece.

J'AI mis, d'après les Auteurs, le Fic, le Mariſca, les Crêtes & autres Condilômes, au rang des Verrues; & d'après les mêmes Auteurs, j'indiquerai les remedes propres à leur guériſon.

Comme ces différentes incommodités procedent preſque toujours d'un vice vénérien, il faut dans ce cas avoir recours aux remedes uſités contre les maladies de cette eſpece. On me diſpenſera de les rapporter, par la raiſon qu'ils ſortent de l'objet que je traite. On peut à ce ſujet conſulter *Col-de-Villars* (tome 2.) Je me borne donc aux remedes uſités, lorſ-

que ces maux ne proviennent que de l'épaississement des humeurs, ainsi que les autres Verrues.

Le moyen de guérir le Fic, dans ce dernier cas, est de le couper avec l'instrument tranchant, ou de l'enlever par la ligature. Lorsqu'on le coupe, on consume la racine, après l'opération, par quelque caustique convenable, tel que la pierre infernale, &c. On peut aussi le résoudre avec les emplâtres de *Vigo*, de *Manus Dei*, de Ciguë, ou avec le *Diabotanum*.

Le *Noli-me-tangere* se traite de deux manieres suivant la nature du mal, on y applique quelquefois le cautere actuel ou potentiel; mais lorsque la tumeur est molle, blanchâtre, on peut l'extirper tout naturellement sans courir de risques, & ensuite faire usage des desficatifs suivans.

℞. De la poudre de plomb brûlé, broyée avec de l'eau de solanum, de la tutie, de l'antimoine préparé, de chacun

un demi gros ; de la pierre calamite bien pulvérisée, un gros ; mêlangez le tout avec de l'huile d'œufs & de l'huile rosat, de chacune une once ; ajoutez de la cire vierge fondue autant qu'il est nécessaire, pour en former une pommade molle : broyez le tout dans un mortier de plomb ; la pommade faite, on en applique sur le mal & sur les ulceres ; lorsque les bords gagnent le grand canthus de l'œil, il faut mettre dessus de l'alun & du sel calcinés ensemble avec un peu de poudre de noix de galle. Cette poudre doit être appliquée sur les bords calleux de la plaie.

Je peux joindre à ce remede, qui est très-doux & efficace, un autre emplâtre dont j'ai fait l'expérience pour toutes les maladies de la peau qui sont de la nature des dartres, ou de telle autre espece que ce soit ; le succès que j'en ai toujours éprouvé me met dans le cas d'en pouvoir garantir la bonté & d'en conseiller l'usage avec assurance.

Compoſition de la pommade pour les dartres & tout ce qui y a rapport.

Prenez de l'ardoiſe pilée & tamiſée au tamis de ſoye, deux onces; autant de beurre frais, deux jaunes d'œufs frais, avec environ trois verres d'urine d'enfant bien conſtitué; laiſſez le tout en digeſtion deux fois vingt-quatre heures dans un pot de terre neuf plombé; faites enſuite bouillir le tout juſqu'à la réduction d'un tiers; on met de cette pommade ſur toute la partie dartreuſe, & on laiſſe l'emplâtre pendant quinze jours ſans le lever: toute l'humeur qui produit cette dartre vient s'amaſſer ſous l'emplâtre, & purifie la peau, ſans danger que l'humeur reflue dans la maſſe du ſang, ni qu'elle y occaſionne du ravage tant dans l'intérieur que ſur la ſurface d'aucune des parties. Son opération eſt douloureuſe pendant les quatre ou cinq premiers jours: au bout de la quinzaine on leve cet emplâtre pour

en appliquer un ſemblable qui doit y reſter un même eſpace de tems ; mais il ne fait éprouver aucune des incommodités occaſionnées par le premier ; au bout de ce tems, vous trouverez la partie nette & radicalement guérie.

J'eſtime l'efficacité de cette compoſition ſimple, pour en avoir fait nombre d'expériences. J'ai guéri à Dijon, dans l'eſpace d'un mois, avec le ſeul ſecours de cette pommade, une femme qui depuis plus de quinze ans, avoit au viſage une dartre que l'on caracteriſoit de lépreuſe & de vérolique.

Je crois devoir encore joindre ici pour la guériſon des dartres vives & farineuſes, un remede dont le ſuccès eſt aſſuré lors même que le mal a réſiſté à de précédens traitemens.

℞. Huit onces de vinaigre diſtilé, une once de litarge, mettre le tout dans une bouteille, & l'y laiſſer infuſer pendant 24 ou 36 heures, remuer la bouteille plu-

ſieurs fois le jour, enſuite filtrer cette liqueur pour s'en ſervir au beſoin. On l'employe pour en former une pommade de la maniere ſuivante :

Prendre un citron, en exprimer le jus, le filtrer, y joindre partie égale de la liqueur ci-deſſus, bien mêlanger le tout ; il ſe forme, en l'agitant, une pommade ſouveraine que l'on applique légerement ſur les dartres, & qu'on laiſſe deſſus juſqu'à ce que la pommade ſe deſſéche ; enſuite il faut laver la partie avec l'eau ſuivante :

Prendre dix gouttes de vinaigre diſtillé, un verre d'eau de morelle, mêler le tout, laver dix à douze fois le jour la partie malade, & continuer d'appliquer la pommade ci-deſſus pendant la nuit ; ſous peu de jours la guériſon eſt operée : on peut encore regarder ce remede comme un ſpécifique certain pour toutes les maladies de la peau qui ſont de la nature des dartres.

Je ne m'étendrai pas d'avantage ſur ce ſujet : il me reſte à parler des crevaſſes & de ce qui affecte particuliérement les mains ; c'eſt ce que je vais traiter dans l'article ſuivant, en y joignant quelques réflexions ſur la propreté qu'on doit obſerver à l'égard de cette partie du corps, à laquelle le défaut de ſoin produit ſouvent les incommodités que j'ai décrites.

ARTICLE VI.

De la Toilette des mains.

LEs mains dont l'uſage journalier nous démontre l'extrême utilité, ſont non-ſeulement une partie néceſſaire au corps humain, mais encore agréable. Une belle main ajoute le dernier ornement à un beau corps, & ſi elle ne répond pas aux autres agrémens du corps, il ſemble qu'il y ait une difformité ou dé-

fectuoſité qui choque au premier coup d'œil, parce que cette partie eſt une de celles qui ſe préſentent plus naturellement à la vûe. C'eſt à l'inſpection de la main qu'on juge ordinairement d'une perſonne bien née, & c'eſt ce qui la diſtingue du commun. Non-ſeulement cette partie du corps eſt utile, mais encore elle eſt agréable. Ce double motif doit engager à en prendre tout le ſoin qu'on peut apporter à ſa conſervation & à ſon entretien.

Ce qui conſtitue une belle main, eſt une juſte proportion dans toutes ſes parties. C'eſt un défaut pour la main d'être trop groſſe, ce n'en eſt jamais un d'être trop petite. Des doigts trop longs ou trop courts la défigurent; une peau rude, rouge ou gonflée, & des ongles défectueux ou difformes, la rendent inſoutenable. Pour qu'elle ſoit au contraire exactement belle, il faut d'abord que la peau ſoit blanche, douce & néanmoins

ſeche; car une main toujours humide ou moîte a quelque choſe de déſagréable, pour ne rien dire de plus. Une main peut être mignone ſans être dépourvue d'agrément & d'embonpoint : ce ſont les plus belles; ajoutez à cela des doigts ronds ſans être gros ni effilés, & des ongles plus longs que larges, animés par une eſpece de couleur de chair; voilà, ce me ſemble, ce qui conſtitue une belle main.

Un travail rude & groſſier doit naturellement ajouter un degré de rudeſſe conſidérable aux mains; le fréquent maniement des outils les endurcit néceſſairement, & occaſionne des Durillons qui les défigurent; néanmoins malgré ces inconvéniens un entretien bien obſervé pourroit empêcher ces ſortes d'effets.

Rien ne fait plus de tort aux mains que de ſavonner & de laver la vaiſſelle; la raiſon eſt que la fréquente humectation de la peau la rend rude, & gonfle les chairs

de façon que, lorſque la rigueur du froid vient à vouloir reſſerrer les pores de la peau, elle eſt obligée de ſe criſper juſqu'à ſe fendre, faute d'avoir aſſez de ſoupleſſe ou d'extenſibilité, pour céder aux impreſſions violentes du froid.

La malpropreté perd abſolument les mains, & l'on voit que ceux qui n'ont pas le ſoin de les entretenir régulierement, ont toujours les mains défigurées par des crevaſſes ou autres maux d'avantures qui ne ſont occaſionnés que par la ſecrétion ou ſtagnation des humeurs arrêtées dans les fibres de la peau par le reſſerrement ou le déchirement de ces mêmes fibres; ce qui ne provient que des matieres ſales & groſſieres dont la peau ſe trouve imprégnée.

Je renvoye au chapitre quatre, ci-après, pour ce qui concerne les ongles, afin déviter les répetitions.

Avant de preſcrire les moyens qu'on peut mettre en uſage pour conſerver ſes

mains & les garantir des difformités auxquelles elles ſont ſujettes, je dirai deux mots d'une incommodité qui n'eſt rien en ſoi, mais qui par la négligence peut avoir des ſuites fâcheuſes; je veux parler des *Envies*, ou péllicules qui ſe détachent au côté latéral, & quelques fois ſur la racine de l'ongle après s'être déſéchées. Cet inconvénient a différentes cauſes pour principe; ſçavoir, le deſſechement de la peau dans ſes extrêmités occaſionné par la malpropreté, ou par une trop fréquente humectation de la peau qui donne auſſi lieu à la ſéchereſſe.

La précaution à prendre pour qu'il n'en réſulte aucun accident, eſt de ne point arracher les Envies, mais de les couper, autrement en les arrachant, le déchirement peut aller juſqu'au vif, ce qui cauſe une irritation, quelquefois une inflammation, d'où même ſouvent s'enſuit la chute de l'ongle.

L'uſage de la pâte de *Guzellick*, ou

l'Ermecq Turc, & celui de mon eau dont j'ai fait mention dans l'article dernier du précédent chapitre, ſont les plus convenables à la conſervation de la peau des mains, par les propriétés que j'ai détaillées; ces remedes maintiennent la peau, non-ſeulement dans un état de propreté, mais encore dans une ſorte de fermeté qui augmente la beauté de la main; car il convient que la chair des mains ſoit délicate, mais il ne faut pas qu'elle ſoit flaſque, & les remedes que je propoſe tiennent un juſte milieu entre les deux extrêmes. Ils ſont néceſſaires ſurtout aux perſonnes ſujettes à ſuer beaucoup des mains, ce qui ne provient que d'une trop grande dilatation dans les pores de la peau. On peut encore l'empêcher par l'uſage des bains, ou des pommades aſtringentes; ces mêmes remedes en maintenant la peau dans une ſorte de fléxibilité empêchent les Crevaſſes, les Durillons, les Verrues, &c. parce que l'éga-

lité de la peau facilite la circulation des humeurs contenues dans ſes vaiſſeaux.

L'uſage des pâtes compoſées d'émolliens & d'aſtringens, telles que celles qui ſuivent, eſt très-bon.

℞. Prenez deux onces de farine de lupin, & de celle d'avoine une once & demie, des noyaux de pêche & amandes amères, de chaque une once, de la poudre d'Iris de Florence cinq gros, de la racine de guimauve ſix gros, de feuilles d'arum demie once, du ſel de tartre & du fiel de porc mâle préparé une quantité ſuffiſante pour en former une pâte, à laquelle on joint deux onces de ſavon blanc de Veniſe; broyez le tout enſemble pour en former des boulettes que l'on couvrira de feuilles d'or, & gardez-les dans du coton. Il faut obſerver de bien broyer le ſavon & le ſel de tartre, afin qu'ils ne rendent point la peau rude.

Après s'être frotté les mains de cette pâte, il faut les oindre de pommade ordinaire,

dinaire, ou de concombre, ou ſimplement d'huile d'amandes ameres, & mettre des gants doux pendant la nuit.

AUTRE.

Prendre de la racine de guimauve deux onces, de farine d'avoine, de ris, d'orge perlé, de chacun une once & demie, des amandes ameres & de pêches, de chacune une once & demie; de la racine d'Iris de Florence, des feuilles de brionne & d'arum de chacune ſix gros, réduire le tout en une poudre groſſiere pour l'uſage ordinaire; ou bien ce qui eſt encore plus aiſé:

℞. De l'huile de Béhen quatre onces, du ſuif d'agneau dépuré une once, faire fondre le tout & le bien mélanger, pour s'en frotter les mains.

Pour adoucir & unir la peau des mains, il faut les oindre avec de l'huile d'amandes douces en ſe couchant, le matin on les lave avec une décoction

de ſon de froment, ce qui eſt un lénitif, en y ajoutant un peu de ſel de tartre.

On peut auſſi faire un liniment avec deux onces de graiſſe de chapon bien lavée en l'eau roſe pluſieurs fois, & une demie once de camphre préparé, le tout mêlé enſemble : ou bien prendre de l'huile d'amandes ameres, en telle quantité qu'on voudra, former un liniment avec de la cire vierge & du maſtic ; ou ſimplement faire uſage de la décoction de brionne & de figues graſſes ; ou enfin de la diſſolution de gomme adragant dans le lait virginal.

Ces différens linimens ſont bons pour adoucir la peau, l'entretenir toujours égale, & empêcher l'éruption des humeurs occaſionnée par la fermentation, ou l'échauffement. Mais pour la guériſon des crevaſſes, on préfere le ſuc de taneſie à tous autres remedes. On peut employer auſſi l'huile de cire diſtilée à l'alambic, de même que pour guérir les fentes, ou

écorchures qui viennent aux levres & aux mains.

Je ne parlerai pas ici des Engelures qui attaquent auſſi les mains; je renvoye pour les remedes & la guériſon à l'Article de la Toilette des pieds (page 44.) Je parlerai plus bas de la nature des ongles & de leurs maladies, qui font une partie eſſentielle de mon ouvrage.

CHAPITRE III.

DES OIGNONS, DURILLONS ET AUTRES CALLOSITÉS.

ARTICLE PREMIER.

De la nature & des causes des Oignons & Durillons.

LEs Oignons sont une espece de tumeur contre nature, froide, laxe, molle, d'un volume plus considérable que les Cors, mais occasionnés par la même cause, c'est-à-dire, par une compression constante, qui arrête la circulation, & concentre la sinovie dans les phalanges des doigts; cette incommodité se fixe particulierement aux pieds.

Les Oignons qui sont, à proprement parler, une espece d'œdéme froid, laxe,

& mou, ſont de couleur blanchâtre & ſans douleur par eux-mêmes. Leur moleſſe eſt telle qu'en les comprimant avec le doigt, ils en conſervent l'empreinte, pourvu que les mamellons du centre ne ſoient point deſſechés.

Mais il arrive ſouvent que la continuité de compreſſion arrête la circulation de la lymphe au point de deſſécher les mamellons dans le centre de la tumeur, alors cette incommodité, légere dans ſon principe, dégénere ſouvent en Cor cutané, quelquefois même en Cor profond, qui fait éprouver alors de très-vives douleurs & occaſionne les accidens que nous avons décrits au premier Chapitre de cet ouvrage.

Il arrive auſſi quelquefois, ſurtout aux perſonnes attaquées de la goutte, qu'au lieu de dégénerer en Cor, il ſe forme dans le centre de cette eſpece de tumeur, un amas d'humeur plâtreuſe condenſée, qui, tirée avec la pointe d'un canif,

laiſſe un vuide du volume d'un pois, & même en comprimant légerement cette cavité, il en ſort une humeur ſinoviale de nature glutineuſe, & l'on eſt obligé alors d'y appliquer un emplâtre de *diachylum gommé*, qui diſſipe totalement l'oignon & la douleur.

Les Durillons, ſont une excroiſſance calleuſe & dure qui ſurvient aux pieds & aux mains, & occaſionnée, ſoit par une compreſſion conſtante, ſoit par un travail rude & groſſier.

Quoique la cauſe des Durillons ſoit à peu près la même que celle des Cors, les effets en ſont néanmoins différens, en ce que les Durillons ſont beaucoup moins ſenſibles, moins douloureux & moins ſujets à des ſuites dangéreuſes.

Cette différence provient de celle des parties auxquelles les Cors & les Durillons s'attachent; le ſiége de ceux-ci eſt plus particulierement aux talons, à la plante des pieds & à la paume de la main.

Les Durillons qui croiſſent aux pieds ont pluſieurs cauſes ; ils viennent ſouvent à la ſuite des marches longues & fatiguantes, ſouvent par la compreſſion d'une ſemelle qui ſe retrécit, & ſouvent auſſi par les inégalités qui ſe trouvent dans les ſemelles, occaſionnées par les trous que les Cordonniers y font pour attacher & fixer leur ouvrage, & qu'ils ne rabattent qu'avec négligence, & quelquefois point du tout.

Les Durillons qui croiſſent aux mains viennent à la ſuite du fréquent maniement des outils durs & péſans, les Ouvriers qui travaillent le fer, la pierre ou le bois, y ſont plus ſujets que d'autres, à cauſe de la fréquente compreſſion qu'ils éprouvent dans cette partie.

ARTICLE II.

Des remedes propres à la guériſon des Oignons, Durillons & autres calloſités.

LORSQUE les Oignons ſont encore dans un état de molleſſe, & que les mamellons du centre ne ſont point encore deſſechés & durcis, on peut ſe contenter d'y faire des frictions ſeches avec la main & de la ſalive ſimplement, & appliquer deſſus la tumeur un ſachet de ſel ammoniac trempé dans l'eau roſe, ou l'emplâtre de fiel de porc, indiqué ci-devant page 25, ou celui de Monſeigneur le Comte de Clermont, indiqué page 33.

Lorſque les Oignons ont dégéneré en nature de Cors, il faut alors faire uſage des remedes indiqués pour la guériſon de cette incommodité.

Lorſque la trop grande compreſſion a fait

fait coaguler & deſſécher dans le centre de la tumeur une humeur gipſeuſe; il faut alors en faire l'extirpation avec un canif, & lorſqu'enſuite il ſort de la cavité une humeur ſinoviale glutineuſe, alors il faut, comme je l'ai dit, y appliquer un emplâtre de *diachylum gommé* qui diſſipe entierement le mal. Mais le meilleur moyen de le prévenir c'eſt de ſe garantir de toute eſpece de compreſſion.

Pour guérir les Durillons, il ſuffit quelquefois de les ramollir, & de les enlever légerement avec l'inſtrument tranchant; mais lorſqu'ils ont acquis une conſiſtance trop conſidérable & douloureuſe, à peu près pareille à celle des Cors, il faut alors faire uſage du remede ſuivant.

℞. Une quantité ſuffiſante de vers de terre, les mettre dans un vaiſſeau de terre, verſer par-deſſus une aſſez grande quantité de bon vinaigre pour les couvrir, les laiſſer ainſi dégorger pendant vingt-quatre heures, enſuite les eſſuyer & les piler

avec de l'huile d'amandes ameres, paſſer le tout avec expreſſion au tamis, & appliquer de cet onguent ſur la partie malade.

Ce remede convient également pour calmer la douleur des pieds occaſionnée par le gonflement, & généralement pour guérir toute eſpece de calloſités.

On peut auſſi faire uſage du même remede dont ſe ſervent les Maréchaux, indiqué ci-deſſus, page 71.

Mais quelquefois il arrive que la compreſſion au lieu de former des Durillons produit un échauffement dans la partie comprimée, ſouvent même des écorchures, ce qui peut auſſi provenir d'une ſueur abondante & âcre qui excorie l'épiderme; pour y remédier:

℞. Huile roſat deux onces, un jaune d'œuf frais, broyer enſemble dans un mortier de plomb, juſqu'à ce que le tout ait acquis une conſiſtance de pommade, en mettre ſur un linge, en envelopper le

pied, & réïterer pluſieurs jours. L'effet en eſt très-ſalutaire.

Quelquefois auſſi l'abondance des ſueurs & la continuité de compreſſion occaſionnent une chaleur exceſſive à la plante des pieds, & des douleurs ſi aiguës, que ſouvent elles empêchent le ſommeil ; dans ce cas :

℞. Feuilles de ſureau une poignée, autant de fleur, une égale portion de ſel commun, en faire une décoction dans laquelle on fera tremper les pieds, & après les en avoir retirés, appliquer le cataplaſme ſuivant :

℞. De la mouſſe verte qui ſe tient à fleur d'eau, ou celle qui s'amaſſe autour des batteaux, fricaſſer cette mouſſe avec de la graiſſe de porc, & l'appliquer ſous la plante des pieds, il en réſultera une guériſon radicale.

Je paſſe maintenant aux incommodités qui ſurviennent aux Ongles.

CHAPITRE IV.

DES ONGLES.

ARTICLE PREMIER.

De la nature des Ongles.

LEs Ongles, cette légere partie du corps humain que l'on place au rang des excrémens, ſe trouvent placés à ſes extrêmités, autant pour ſon utilité que pour ſon ornement. On ne ſçauroit diſconvenir que des Ongles bien faits & bien rangés n'ajoutent beaucoup à la beauté d'une main, & qu'au contraire elle ne ſe trouve abſolument défigurée par la plus légere défectuoſité dans cette partie; mais outre qu'ils embelliſſent les mains, c'eſt qu'ils facilitent beaucoup l'uſage que nous en faiſons, & parent les accidens

qui arriveroient journellement aux doigts tant des pieds que des mains, ſans un ſoutien ſi néceſſaire.

L'extrémité des doigts n'étant compoſée que d'une ſubſtance charnuë, le moindre travail un peu rude, la moindre choſe endommageroit cette partie, ſi la ſolidité des Ongles qui les couvrent ne leur donnoit une conſiſtance; il eſt donc évidemment néceſſaire d'apporter un ſoin particulier à leur conſervation.

Les Ongles ſont, comme on ſçait, des corps durs & ſolides, d'une figure ovale, ſitués à l'extrémité des doigts; leur ſubſtance eſt abſolument ſemblable à la corne, elle eſt compoſée de pluſieurs fibres longitudinales qui ſe lient à meſure qu'elles ſe deſſéchent & qui ſuivent la courbure de l'extrémité des doigts qu'elles recouvrent.

Les Ongles dans leur épaiſſeur ſont à peu près ſemblables au carton compoſé de pluſieurs feuilles collées les unes ſur

les autres. Les fibres de la premiere couche extérieure étant plus anciennes, ſont auſſi plus longues, & les intérieures diminuent à meſure par dégré, tellement que depuis ſon union avec l'épiderme, où l'Ongle eſt plus mince, il augmente en épaiſſeur juſqu'au bout des doigts où il eſt plus épais.

Les racines de ces fibres ſont creuſes pour recevoir une égale quantité de mammelons qui ſont une continuation de la vraie peau, laquelle étant parvenue à la racine de l'Ongle forme un replis ſémi-lunaire dans lequel s'enveloppe la racine de l'Ongle.

L'épiderme de ce replis circulaire eſt ſujet à ſe rompre par l'affluence des ſucs nutritifs qui agiſſent continuellement; delà provient la rupture de cette ſur-peau, qui occaſionne en partie ce qu'on nomme *Envies*, dont la racine eſt douloureuſe lorſqu'on l'arrache, parce qu'elle tient encore à la chair vive.

J'indiquerai dans l'article troiſiéme de ce chapitre le moyen de prévenir les Envies de cette nature; je vais préalablement indiquer les différentes incommodités qui ſurviennent aux Ongles, & les cauſes qui y donnent lieu.

ARTICLE II.

Des incommodités qui ſurviennent aux Ongles.

SI les Ongles, des pieds ſurtout, ont une configuration défectueuſe, on ne doit ſouvent en attribuer la cauſe qu'au peu de ſoin qu'on apporte à leur conſervation.

Les maladies qui attaquent les Ongles ſont de différente nature; les principales ſont, les *Panaris*, le *Ptérygion*, & le *Sang mort*, ou morſure du diable.

Le *Panaris*, en général, eſt une tumeur douloureuſe occaſionnée par des ſéroſités âcres & corroſives, elle naît

ordinairement à l'extrémité des doigts ; on distingue deux sortes de Panaris, les bénins & les malins.

Les bénins sont ceux qui, occasionnés par une humeur moins âcre, amassée sous la cuticule, produisent une élévation ou tumeur ; elle se résout ordinairement par l'ouverture, & l'on connoît à sa blancheur le tems auquel il faut la faire. D'après cette opération, la playe se guérit volontiers d'elle-même & sans le secours d'aucun remede.

Les *Panaris* malins prennent leur source dans une humeur plus âcre & plus recuite que les précedens ; cette humeur étant plus corrosive & plus piquante, produit des effets qui exigent une attention plus grande & plus particuliere.

Le *Ptérygion* est une excroissance de chair fongueuse & mouvante, qui souvent est la suite d'un panaris, lorsqu'il se trouve situé à côté ou à la racine de l'Ongle. Le même accident est aussi pro-

duit par ce qu'on nomme ordinairement *écharpe* ou *eſquille*, ou par des picures d'épingles & d'aiguilles, & généralement par tout ce qui arrête la continuité de l'Ongle en s'inſinuant au-deſſous. Cette incommodité croît également aux doigts des pieds, par la compreſſion que les ſouliers étroits font ſur les Ongles. Cet accident, ainſi que le panaris, occaſionne fréquemment la chûte de l'Ongle, ſi l'on n'eſt pas attentif aux moyens qu'on employe pour leur guériſon.

Le *Sang mort*, ou morſure du diable, eſt une eſpece de tache noire qui paroît & ſe forme au-deſſous de l'Ongle; la cauſe provient d'une forte compreſſion, comme lorſque quelqu'un nous marche ſur un Ongle du pied, ou que quelque choſe vient à tomber ſur ceux des mains, l'Ongle faiſant trop de réſiſtance pour pouvoir éclater par la compreſſion, les chairs ſe meurtriſſent, & le ſang s'extravaſe ſous l'Ongle, faute de trouver une iſſuë

par laquelle il puiſſe évacuer ; l'humeur arrêtée qui ſe putréfie, cauſe une fermentation qui oblige l'Ongle à ſe bomber & à recourber ſes angles, ce qui rend la partie non-ſeulement difforme, mais encore douloureuſe à tel point qu'on ne peut ſupporter la chauſſure, même la plus douce, lorſque cette incommodité ſurvient aux pieds ; de-là s'enſuit un ulcere & quelquefois la chûte de l'Ongle qui ſe pourrit inſenſiblement, ou, la plûpart du tems, des excroiſſances de chairs baveuſes difficiles à réſoudre.

Un autre inconvénient auquel ſont encore expoſées les perſonnes accoutumées à porter des chauſſures courtes, eſt d'avoir les Ongles recoquillés de façon qu'ils pénetrent dans la chair juſqu'au vif, ce qui non-ſeulement occaſionne une douleur extrêmement ſenſible, mais encore donne lieu quelquefois à des accidens conſidérables.

Telles ſont les principales maladies

qui attaquent plus particulierement les Ongles. Il y a encore quelques legers accidens faciles à prévenir, & que je vais traiter dans l'article qui ſuit, en indiquant les remedes convenables à leur guériſon.

ARTICLE III.

Des remedes uſités contre les maladies des Ongles, & des moyens de les prévenir.

LE Panaris de l'eſpece bénigne, ſe traite d'ordinaire par la ſimple application d'un cataplaſme fait avec du pain, du lait & de la racine de lis : le baſilicum ou l'emplâtre de mélilot ſont encore des topiques uſités pour faire parvenir la tumeur à maturité, enſuite de quoi on la perce, & la playe ſe cicatriſe.

Le *Panaris* de l'eſpece maligne, étant produit par une cauſe plus violente, exige un traitement plus doux & plus circonſ-

pect. Comme les ſuites en ſont plus dangereuſes, il eſt eſſentiel de les prévenir, ſans attendre que l'humeur agiſſe ; c'eſt pourquoi, dès que la douleur commence à ſe faire ſentir fortement, il faut faire une forte inciſion dans la partie affligée, en évitant, le plus qu'il eſt poſſible, d'attaquer les vaiſſeaux, & ſurtout les tendons. Cette opération eſt extrêmement douloureuſe, mais d'autant plus indiſpenſable, que ſi l'on ne mettoit pas ce moyen en uſage pour faire évacuer la matiere corroſive contenue dans la tumeur, il s'enſuivroit des accidens très-fâcheux par le dépôt que cette matiere pourroit faire ſur le perioſte & ſur l'os, ce qui occaſionneroit par la ſuite, non-ſeulement la gangrenne & la perte des phalanges ou des doigts même, mais encore la mort. C'eſt donc le ſeul traitement qu'on puiſſe employer pour ſauver la partie & le malade.

Le Ptérygion ſe diſſipe en enlevant le

bord de l'Ongle où naît cette excroiſſance, & qui lui donne lieu par ſa compreſſion. Cette opération peut ſe faire de deux manieres, ou en introduiſant au-deſſous de l'Ongle la pointe des ciſeaux, afin de détruire à la fois l'effet & le principe, ou en conſumant le fungus par quelque poudre cathérétique ou autre eſcarotique doux, lorſque l'excroiſſance eſt parvenue au point d'empêcher l'introduction de l'inſtrument: mais le remede le plus ſûr pour détruire entierement & conſumer cette excroiſſance, eſt le précipité rouge ordinaire; il opere invariablement, & cauſe beaucoup moins de douleur que les autres eſcarotiques. En réïterant pluſieurs fois l'opération, il eſt certain que tout doit être diſſipé, mais dans le cas néanmoins où il reſteroit encore quelque apparence de tumeur, on en eſt quitte pour l'enlever avec l'inſtrument.

Le Sang mort ou morſure du diable; qui, comme je l'ai dit, eſt un dépôt,

équimoſe ou meurtriſſure formée ſous l'Ongle, ſe guérit de deux manieres, ou par réſolution ou par inciſion : il ſe guérit par réſolution avec de la graiſſe de chevre ou du ſouffre ; & par inciſion, en faiſant une legere ouverture dans l'Ongle même, ce qui donne une iſſuë à la ſanie, & pour lors le mal ſe guérit de lui-même, & la défectuoſité de l'Ongle diſparoît à meſure qu'il vient à croître.

Quant aux Envies ou déchiremens qui ſe forment aux replis ſémi-lunaires de la peau, à la racine de l'Ongle, il y a deux moyens très-ſimples de les prévenir ; l'un eſt de repouſſer cette ſur-peau contre ſon extrêmité, afin de la détacher de l'Ongle, ce qui ſe fait avec le tranchant des ciſeaux : l'autre eſt d'imbiber ſes ongles chaque jour avec une éponge qu'on enferme dans un petit œuf ; laquelle éponge eſt imbibée d'une liqueur dont voici la compoſition :

℞. Une once d'huile d'amandes amè-

res, une dragme d'huile de tartre par défaillance, une demie once d'yeux d'écreviſſes préparés; mêlez-y de l'eſſence de citron pour aromatiſer, & ſervez vous-en à l'uſage indiqué. Cette préparation non-ſeulement deſſéche cette peau qu'on nomme *Envie*, mais encore maintient l'Ongle toujours net, ſans tache & à l'abri de tous inconvéniens ſemblables.

Pour empêcher les Ongles de ſe recourber ou de ſe recoquiller en forme de limaçons, il n'eſt qu'un moyen ſimple, c'eſt de s'abſtenir de chauſſures trop courtes, & d'avoir attention à la maniere de ſe chauſſer; je ne preſcris point de remede contre cette incommodité, parce qu'il n'en eſt point d'autre que de retirer l'Ongle de dedans les chairs, au moyen de l'inſtrument tranchant, ce qui exige la préſence & les ſoins d'un Praticien expérimenté, pour ne point expoſer le malade à de très-fâcheux inconvéniens.

Pour prévenir cette incommodité, le moyen le plus sûr, est de chausser toujours le pied avant la jambe, c'est-à-dire de tourner ses bas à l'envers, pour qu'ils se trouvent à l'endroit lorsqu'ils seront mis; autrement, en chaussant simplement le bas à l'endroit, si l'on a des chaussons ou une premiere paire de bas, cette premiere paire se retire vers le genou, de même qu'en mettant un habit, les manches de la chemise se retirent vers le coude, si l'on n'a pas l'attention de la retirer; dans ce cas, les doigts des pieds se trouvent dans une telle gêne, que les Ongles en sont comprimés, & sont dans la nécessité de se recoquiller.

La principale attention qu'on doit avoir pour conserver ses Ongles, consiste dans la maniere de les couper. Pour cela il faut 1°. ne point les couper trop fréquemment: 2°. ne point les laisser trop croître, parce qu'outre l'incommodité qu'on

qu'on en reſſent, les doigts ſe groſſiſſent & les chairs ſe bourſoufflent autour de l'Ongle, ce qui rend les doigts difformes. 3°. ne point les couper quarrément, de façon que les Ongles vienne à bleſſer les doigts voiſins, mais au contraire les couper conformément à la configuration des doigts, c'eſt-à-dire en rondeur: 4°. ne point les couper trop près de la chair, parce qu'indépendamment de la douleur qu'on y éprouve pendant quelques jours, la chair peut croître par-deſſus l'Ongle, & l'envelopper, ce qui défigure le doigt, & peut cauſer par la ſuite des douleurs très-ſenſibles: 5°. enfin ne point couper trop près cette ſur-peau qui borde l'Ongle dans ſa racine, dans la crainte quelquefois d'endommager la racine même.

Ces obſervations, qui paroiſſent legeres en ſoi, ne laiſſent pas de tirer par la ſuite à conſéquence, ſi l'on vient à les négliger, ce qui fait que nombre de per-

ſonnes ont les pieds & les mains abſolument défigurés.

Lorſque les Ongles ſont coupés de trop près, il arrive ordinairement, aux pieds ſurtout, que les chairs ſe bourſoufflent & ſe renverſent par-deſſus l'Ongle; ces chairs alors ſe trouvent froiſſées & meurtries par l'angle des Ongles qui les piquent, d'où réſulte une inflammation, une douleur exceſſive, & ſouvent de petits abcès ſous la partie angulaire de l'Ongle; la tranſpiration abondante augmente encore la douleur, & occaſionne dans la partie offenſée une pourriture & une odeur ſi infecte qu'elle devient abſolument inſupportable. Pour remedier à cet inconvénient:

℞. Du gland nouvellement cueilli, & du ſavon, pilez le tout enſemble pour en former une pâte; enveloppez-en tout le doigt & la partie malade: ce remede réïteré trois à quatre jours opere une guériſon certaine.

Sans une très-grande attention à prévenir les ſuites de cette eſpece d'incommodité, ſouvent il pourroit en réſulter de très-grands accidens.

On peut encore, lorſque les Ongles des pieds ont été coupés trop près des chairs, & qu'en marchant elles ſe ſont échauffées ou écorchées, y appliquer ſimplement ſur la partie enflammée un morceau de poulmon de porc; la douleur ſe diſſipe très-promptement, & l'inflammation diſparoît.

Le même remede peut s'employer avec le même ſuccès pour toutes les écorchures, ou les échauffemens qui ſurviennent aux pieds, ſouvent même une premiere application emporte entiement la douleur.

Si par accident il arrive qu'un Ongle vienne à tomber, ou qu'il ſe défigure par une trop grande épaiſſeur qui le rende inégal & ſcabreux, & qu'il s'amaſſe entre la chair & l'Ongle une eſpece de craye

qui en empêche la réunion avec les chairs, il faut, pour faire croître l'Ongle, ou réparer sa difformité, employer le remede suivant :

℞. Deux à trois poignées de quinte-feuille, les piler avec de la panne de porc mâle, appliquer ensuite sur la partie malade, & réïterer l'application de ce cataplasme pendant huit jours en se couchant ; on éprouvera le plus grand soulagement.

Le même cataplasme peut s'employer avec la même efficacité contre les Crampes qui se font ressentir dans les jambes & dans les cuisses, & qui souvent interrompent totalement le sommeil ; en appliquant quatre jours de suite, en se couchant, ce remede sur les parties attaquées de la Crampe, l'incommodité se dissipera totalement.

Souvent l'inégalité & l'aspérité des Ongles est telle, qu'il est difficile de pouvoir leur donner une forme convena-

ble avec l'inſtrument ; pour y remedier, il faut appliquer ſur la partie un emplâtre d'onguent d'althéa ſimplement, ou bien le cataplaſme ſuivant :

℞. Oignons de lis & racine d'althéa, faire cuire enſemble avec de l'huile roſat, faire du tout une pulpe, & l'appliquer ſur l'Ongle difforme après l'avoir bien amînci avec l'inſtrument.

Lorſque l'Ongle, après avoir été ramolli par cette application, ne ſe détache pas, il faut appliquer deſſus un petit emplâtre véſicatoire pour en opérer ou accelérer la chûte, enſuite il faut laver la partie avec du vin dans lequel on aura fait bouillir un gros de noix de ciprès, autant de noix de galle & d'écorce de grenade, pour corroborer cette partie, après quoi l'on applique le cataplaſme de quinte-feuille & de graiſſe de porc indiqué ci deſſus, alors il repouſſe un Ongle régulier & bien conformé.

Avec les précautions indiquées dans

cet article on préviendra beaucoup d'incommodités, qui, quoique légeres, ne laiſſent pas quelquefois d'être très-gênantes, & l'on ſera ſûr de ſe conſerver les Ongles dans l'état de perfection qui convient ſurtout à l'embelliſſement des mains.

ARTICLE IV. ET DERNIER.

CONCLUSION.

CET Ouvrage, auquel j'ai apporté tout le ſoin dont je pouvois être capable, ayant pour objet de prévenir les maux à la cure deſquels je ſuis attaché par état, je ne ſçaurois trop inſiſter ſur les moyens d'y parvenir efficacement. C'eſt pourquoi, je le répete, tout ſe borne aux ſoins qu'on doit avoir d'entretenir ſes pieds dans un état de liberté continuelle qui les mette à l'abri de toute eſpece de compreſſion. Pour cet effet, il faut ſe chauſſer avec attention, ſe ſervir de

chauſſons tricotés de préférence à ceux de toile, pour éviter l'effet des coutures, porter des ſouliers aiſés, & plus ronds que pointus, & ſurtout obſerver la premiere fois qu'on les met, s'il n'y a point d'inégalités dans l'étendue intérieure de la ſemelle, ou ſi l'emboîtement du talon n'eſt point trop concave & la couture trop forte, auquel cas il faudroit y remedier avant que de les porter; c'eſt ce qui peut ſe faire en garniſſant le ſoulier d'une ſemelle de buffle ou de chapeau qu'on maintiendra dans le ſoulier par un gouſſet tout autour de l'aſſiette du talon.

Pour conſerver ſes mains & les garantir de tous maux d'avanture, il faut les entretenir toujours propres, éviter tout ce qui peut les défigurer ou les rendre rudes; pour cela, il faut principalement faire uſage de gants doux, & de l'eau dont j'ai donné la compoſition. Enfin pour prévenir les accidens des Ongles, il

faut ſimplement faire attention à la maniere de les couper, & les entretenir avec ſoin.

Il me reſte pour dernier avis, à prévenir derechef le Public de ſe tenir en garde contre les onguens ou emplâtres des Charlatans, par la raiſon qu'il entre toujours dans leur compoſition quelque forts eſcarotiques plus nuiſibles que ſalutaires.

Si cet Ouvrage attire la bienveillance du Public, en contribuant à ſon utilité, je ſerai trop dédommagé de mes veilles; c'eſt le vœu d'un Citoyen, & celui dont je me ferai toujours gloire.

DISSERTATION

DISSERTATION
ABRÉGÉE
Sur le traitement & la guériſon des Cancers, Ulceres & autres maladies cancéreuſes.

LE déſir de mériter la bienveillance de mes Concitoyens, & la ſatisfaction que j'ai toujours eûe de pouvoir me rendre utile au Public, m'a fait conſommer la meilleure partie de mon tems & de ma fortune, pour découvrir les moyens de guérir les Cancers de toute eſpèce ſans le ſecours de l'amputation. Les épreuves diſpendieuſes que j'ai faites de mes remedes pendant un très longtems, les ſuccès qui en ont réſulté ſous les yeux des Maîtres de

l'Art, dont je n'ai jamais manqué d'invoquer les lumieres & l'aſſiſtance, en un mot les cures exiſtantes qui ſont le fruit de mon traitement, m'ont confirmé que mes travaux & mes dépenſes n'avoient point été en pure perte. C'eſt d'après des motifs auſſi puiſſans que je me ſuis déterminé à partager avec le Public une découverte auſſi eſſentielle, & du ſuccès de laquelle j'ai lieu d'être aſſuré.

Mon objet n'eſt point de diſcuter à fond tout ce qui concerne cette maladie cruelle; nombre d'Auteurs célebres en ont analyſé l'origine, les progrès & les ſuites; deſorte que le mal en lui-même eſt actuellement auſſi connu, que le remede en eſt ignoré. PluſieursAuteursModernes ſe ſont néanmoins annoncés au Public comme poſſeſſeurs de ſecrets propres à la guériſon de cette maladie: il faut que cela ſoit, puiſqu'ils l'ont annoncé; mais le moyen de le prouver, c'étoit à mon imitation, de découvrir le traitement &

les compoſitions ; ce déſintéreſſement ſi flatteur, inſpiré par l'humanité même, puiſqu'il n'a pour objet que la conſervation de l'eſpece humaine, devroit être, ce me ſemble, le premier mobile de notre conduite ; la réputation, j'oſe le dire même, la fortune ne peuvent qu'en éprouver un accroiſſement certain ; tout dépend de la maniere de combiner.

Je ne prétens pas au ſurplus annoncer ma découverte comme un ſpécifique univerſel & par conſéquent immanquable, par la raiſon qu'aucun remede n'aura jamais cette propriété, mais encore moins pour la guériſon de la maladie dont il s'agit. La différence des tempéramens, des âges, des compléxions des malades, la diverſité des cauſes du mal, le tems plus ou moins long de ſa durée, enfin la complication des maux ou des infirmités qui s'y trouvent ſouvent réunis, ſont autant d'obſtacles qui doivent s'oppoſer au ſuccès univerſel ; il peut néanmoins

ſe faire qu'à l'aide des lumieres d'un Praticien prudent, éclairé, qui ſçaura ſupléer à propos, & ſuivant les circonſtances, à l'inſuffiſance du remede, il produira l'effet déſiré ; mais toutefois qu'on l'emploira ſur un malade, bien conſtitué d'ailleurs, en obſervant avec exactitude le régime preſcrit, ſi invéteré que le mal ſoit, il doit céder infailliblement à l'effet du traitement que je propoſe. D'ailleurs, je ne prétens avoir d'autre mérite que celui d'avoir travaillé à découvrir; je laiſſe aux autres celui de perfectionner, ce ſera le fruit de l'expérience, maître & ſeul guide en pareil cas.

Avant d'entrer dans le détail de mon traitement, je dois rendre compte au Public des moyens que j'ai mis en uſage pour lui inſpirer une juſte confiance. Ma premiere démarche fut de m'adreſſer, mais ſans ſuccès, à l'Académie de Chirurgie, & poſtérieurement par ordre de la Cour, à la Faculté de Médecine de

Paris, pour en obtenir des Commiſſaires; ce que je fis par le mémoire ſuivant, adreſſé à MM. les Docteurs-Régens de la Faculté:

MESSIEURS,

» La découverte d'un remede, lorſque » les effets en ſont certains, intéreſſe » également la Médecine, la Chirurgie » & plus particuliérement l'humanité. » L'Auteur d'une telle découverte mé- » rite ou le ſuffrage, ou les conſeils de ſes » Supérieurs & de ſes égaux; c'eſt dans » cette poſition, Meſſieurs, que je ré- » clame l'avantage de vos lumieres & de » vos bontés.

» La guériſon des Cancers a juſqu'à » préſent été l'écueil de la Médecine & » de la Chirurgie. Les Auteurs les plus » célebres dans l'une & l'autre Science, » ſoit pour la théorie, ſoit pour la prati- » que, ſe ſont réunis en un même ſenti- » ment, & ont regardé comme incurable

» cette eſpece de maladie, que l'on a
» pour cette raiſon appellée *Noli-me-tan-*
» *gere* : il a réſulté de-là que le traite-
» ment de ce mal a été abandonné,
» comme tant d'autres parties eſſentiel-
» les, à l'ignorance & à l'impéritie de
» divers Charlatans qui, en trompant le
» Public, ſont en poſſeſſion de diſtri-
» buer à grands frais, quantité de reme-
» des infructueux ou mal-faiſans.

» C'eſt, Meſſieurs, pour éviter de
» partager le juſte reproche que le Pu-
» blic fait à tant de Charlatans, que j'in-
» voque les lumieres, tant de la Méde-
» cine que de la Chirurgie, afin de conſ-
» tater les bons ou mauvais effets du to-
» pique dont j'ai fait la découverte pour
» la guériſon des Ulcères, Cancers &
» autres maux de la même claſſe. Cet
» examen ſcrupuleuſement fait par des
» perſonnes de l'Art & irréprochables,
» réunira deux avantages ; le premier, de
» corriger, de rectifier mon traitement

» en ce qui ſera vicieux ; le ſecond, de
» raſſurer le Public, & de lui inſpirer une
» juſte confiance ſi le remede eſt trouvé
» bon. J'en connois, d'après mes expé-
» riences, les effets aſſurés ; mais en cela
» mon propre ſuffrage eſt d'autant plus
» inſuffiſant, que n'étant que Chirurgien
» Privilégié, connu ſeulement pour le
» traitement des Cors, on me croiroit,
» par cette raiſon, incapable d'entrepren-
» dre aucun autre genre d'opération, ce
» qui donneroit le plus grand diſcrédit
» & au remede & à l'Inventeur.

» C'eſt donc, Meſſieurs, pour obvier
» à ces inconvéniens toujours contraires
» à l'intérêt public, que j'oſe ſuplier la
» Faculté en Corps de vouloir bien
» nommer & choiſir à titre de Commiſ-
» ſaires, tel nombre de Docteurs à ſon
» gré qu'elle jugera convenable, pour
» conſtater l'état actuel d'une malade
» confiée à mes ſoins par l'Ecole de Chi-
» rurgie, & entretenue à mes frais chez

» moi. Cette femme attaquée tout-à-la-
» fois d'un Cancer ouvert & d'une Scia-
» tique, condamnée à huit jours de vie,
» étoit, au moment où je l'ai reçue, dans
» l'état le plus affreux, comme vous pou-
» vez en juger par le procès-verbal dreſſé
» par M. Didier Maître Chirurgien, dont
» copie eſt ci-jointe. Meſſieurs les Com-
» miſſaires, en ſuivant le traitement,
» verront les remedes que j'offre de leur
» découvrir & de compoſer ſous leurs
» yeux, jugeront de leur efficacité, conſ-
» tateront les progrès de la cure, & ren-
» dront compte du tout à la Faculté en
» pleine aſſemblée. Je me ferai un plai-
» ſir, & même un devoir de déférer à
» leurs avis, n'ayant en cela d'autre but
» que l'utilité du Public, à qui je veux
» également découvrir la compoſition de
» mon remede après en avoir fait conſ-
» tater autentiquement les propriétés,
» &c.

Sur ce Mémoire, la Faculté aſſemblée

nomma, par délibération du 19 Septembre 1765, cinq Commiſſaires, qui furent MM. *Dionis, Bellot, Grandclas, Barbeu du Bourg, & Portier de la Houſſiniere.*

Je réïtérai enſuite mes démarches auprès de l'Académie de Chirurgie, pour en obtenir également des Commiſſaires, ce que je fis par le Mémoire ſuivant :

» MESSIEURS,

» Rouſſelot, Chirurgien Privilégié, a » l'honneur de vous repréſenter que vers » la fin de Juillet dernier, il a préſenté » aux Ecoles de Chirurgie, un Mémoire » concernant le remede dont il a fait la » découverte pour la guériſon de Can- » cers. L'objet de ce Mémoire étoit d'in- » viter Meſſieurs les Chirurgiens à l'aider » de leurs lumieres, & à lui procurer des » malades cancéreux pour en ſuivre le » traitement & conſtater par leurs yeux » les propriétés de ce remede. Meſſieurs

» de l'Ecole de Chirurgie ſe ſont déter-
» minés, en conſéquence de ce Mémoire,
» à nommer des Commiſſaires au Su-
» pliant, à l'effet d'examiner & de conſta-
» tater les effets du remede dont il s'agit.
» Du nombre des Commiſſaires nommés
» a été M. *Didier*, qui a procuré au Su-
» pliant une malade nommée Marie Fré-
» ron, dont il a ſeul conſtaté l'état, &
» que le Supliant a pris gratuitement chez
» lui. Depuis ce tems, le ſieur Rouſſelot
» n'a vû aucun de Meſſieurs les Commiſ-
» ſaires à l'exception de M. Didier, de-
» ſorte que ni l'état de la malade, ni les
» propriétés du remede n'ont encore été
» juſqu'à préſent conſtatés autentique-
» ment par eux. Leur ſilence inattendu,
» a ſurpris le Supliant qui en a rendu
» compte en Cour, & c'eſt par ordre de
» la Cour qu'il s'eſt vû contraint de ſe
» pourvoir aux mêmes fins vers la Faculté
» de Médecine, qui lui a nommé cinq
» Commiſſaires, leſquels ont ſuivi juſ-

» qu'à préſent les panſemens de ſes ma-
» lades avec régularité. Mais quoique
» l'autorité de la Cour & les ſuffrages
» de la Faculté ſoyent reſpectables aux
» yeux du Supliant, il eſt également
» jaloux de mériter les applaudiſſemens
» du Corps auquel il a l'honneur d'être
» attaché par ſon Privilége. C'eſt en
» conſéquence, Meſſieurs, que le ſieur
» Rouſſelot réïtere ſes inſtances auprès
» de vous pour obtenir qu'il ſoit de nou-
» veau nommé des Commiſſaires avec
» injonction de conſtater l'état des mala-
» des cancéreux qu'il traite actuelle-
» ment, & de dreſſer procès-verbal, tant
» de l'état de leur mal, que du progrès
» de leur guériſon, pour, du tout, être
» rendu compte à l'Academie aſſemblée
» & par elle décidé ce qu'il appartien-
» dra, afin que le Supliant puiſſe être
» dans le cas de découvrir ſon ſécret,
» & de raſſurer le Public ſur la crainte
» légitime qu'occaſionne néceſſairement

» un ſécret inconnu. Le Supliant, Meſ-
» ſieurs, attend cette faveur de vos bon-
» tés & joint au préſent mémoire la liſte
» des malades qu'il traite actuellement,
» & des perſonnes de qui il les tient, &c.

Sur ce mémoire l'Academie aſſemblée nomma, par délibération du 10 Octobre 1765, ſept Commiſſaires, ſçavoir MM. *Ruffel*, *de la Faye*, *Fabre*, *Braſdor*, *Thevenot*, *Diſdier* & *Deſtremau*.

En conſéquence de la Commiſſion de la Faculté de Médecine, les Commiſſaires nommés ſe rendirent chez moi le 23 Septembre 1765, & après l'examen des malades que je traitais, je leur communiquai mon traitement en entier, & mes compoſitions, dont je leur ai remis copie conforme à ce qui ſuit, pour être annéxée aux procès-verbaux.

TRAITEMENT ET REMEDE

Pour procéder à la curation des Cancers, Ulceres & maladies cancereuſes.

REMEDES PREPARATOIRES.

JE commence par faire fluer la bile dans le malade, pour adoucir l'acrimonie & l'acidité du ſang, par appaiſer la ſoif & préparer l'humeur mélancolique à être purgée; pour cet effet j'employe la boiſſon ſuivante :

℞. Trois chopines de lait de vache, faites bouillir, & lors de l'ébulition, jettez-y petit-à-petit une chopine de ſuc de joubarbe, autant de verjus en grain & ſix écreviſſes de riviere, pilées & mélangées enſemble, enſuite paſſez le tout ſans l'exprimer & faites prendre au malade

pendant huit jours quatre verres par jour de cette compoſition ; dans le premier verre il faut diſſoudre neuf cloportes lavés dans le vin blanc, & dans le dernier n'en diſſoudre que cinq.

La huitaine expirée, je purge le malade de la maniere ſuivante :

℞. Onze grains de ſcammonée d'Alep, dix-ſept grains de crême de tartre, dix grains de fleur de ſoufre naturel, & douze grains de pain de ſeigle cuit juſqu'à calcination & réduit en poudre : mélangez le tout & compoſez, avec du ſirop quelconque, un bol que vous ferez prendre le matin à jeun au malade, donnez un bouillon immédiatement après.

Je fais humecter enſuite le malade avec une ptiſanne compoſée ſeulement de ſeigle & de quelques raiſins ſecs ; elle doit ſe prendre un peu dégourdie dans la matinée. Je ne donne au malade aucune autre boiſſon, & je réïtere tous les huit jours cette médecine ; l'effet n'occaſionne

ni tranchées, ni coliques; ſon opération eſt de rendre le ſang plus fluide.

Les jours ſuivans faites prendre au malade, par intervalle, trois cuillerées d'une potion compoſée de la maniere ſuivante :

℞. Trois gros d'extrait d'abſinthe, autant de gentianne, de petite centaurée, d'orange verte, le tout infuſé à une chaleur lente au bain marie, dans quatre onces d'eau de menthe diſtilée & autant d'eſprit de vin, ajoutez dans la colature ſix gouttes d'eſprit de nitre & dix d'huile de vitriol.

Le ſoir faites prendre au malade une priſe de poudre abſorbante compoſée de kinkina, de ſel ammoniac & d'oleo-ſaccarum à l'huile de fenouil, dix-huit à vingt grains ſont la doſe; je lui donne en outre un verre d'eau roſe diſtillée, dans laquelle on ajoute quelques goûtes d'eſprit de ſel juſques à une agréable aci-

dité ; faites continuer cet uſage pendant huit jours.

Je purge enſuite mon malade comme j'ai dit ci devant, après quoi je lui fais prendre par jour deux verres de la décoction ſuivante.

℞. Véronique, méliſſe, mille feuille, menthe, fleurs de camomille, pavot rouge, écorce d'orange, rapure de ſaſſafras, *caſſia lignea*, graine de chervis, KinKina & ſerpentaire à égale quantité, de chaque une pincée, joignez-y des écreviſſes de riviere & cinq à ſept cloportes que vous ferez diſſoudre en émulſion dans chaque verre.

Tels ſont les remedes internes dont je fais uſage, tant pour la préparation de la cure, que pendant le cours même du traitement. Je paſſe maintenant aux remedes externes dont je fais l'application pendant toute la durée du traitement.

REMEDES

REMEDES CURATIFS.

L'opiniâtreté du mal dont il s'agit, la différence des cauſes dont il procede, enfin la variété des tempéramens, m'ont forcé de recourir à l'uſage de cinq conſomptifs différens; il y a néanmoins des Ulceres bénins qui cédent à l'application d'un ſeul remede, d'autres au contraire paroiſſent s'irriter au bout de huit jours & même empirer, c'eſt à quoi j'ai remedié par une application alternative de mes différentes compoſitions.

Lorſque les bords de l'Ulcere ſont durs, calleux, renverſés & enflammés, j'applique pendant trois jours de ſuite, un morceau de poumon de veau trempé dans une compoſition indiquée plus bas à l'article des Cancers occultes; cette compoſition eſt faite avec de la mélaſſe, des jaunes d'œufs frais & du vin de Bourgogne, ce qui humecte ma playe & opere

une détention considérable dans la partie affligée, ensuite j'applique le premier consomptif, dont voici la composition:

PREMIER CONSOMPTIF.

℞. De la poudre de plomb avec de l'eau de solanum, de la tuthie & de l'antimoine préparé, de chaque un gros; litarge & céruse de chaque demie once; de pierre calamite préparée un gros: le tout en poudre très-subtile, mêlé avec huile d'œufs & huile rosat, de chaque une once; ajoutez autant de cire vierge fondue, triturez le tout dans un mortier de plomb, pour en former une pommade que vous appliquerez sur les bords calleux de l'Ulcere; suivant les effets que produit cette pommade, je me détermine à faire usage du remede suivant.

SECOND CONSOMPTIF.

℞. Deux onces de cinnabre, autant de ſang de dragon, & deux gros d'arſenic, le tout mêlé enſemble ; prenez une quantité avec la pointe d'un couteau, délayez-la dans le creux de la main avec de la ſalive, & non avec de l'eau ; bordez enſuite la playe avec un pinceau imbibé de cette compoſition, recouvrez le tout avec une ſimple toile d'araignée, & continuez autant que ce remede produit ſon effet, pour conſommer en partie le carcinome.

La raiſon pour laquelle on préfere la ſalive à tout autre diſſolvant, c'eſt qu'elle eſt plus compacte, & que la péſanteur du cinnabre & de l'arſénic ne laiſſeroient à un diſſolvant plus liquide que la teinture du ſang de dragon.

Ce remede m'a ſouvent réuſſi ; mais il m'eſt arrivé qu'après une application

pendant cinq ſemaines & plus, le mal, au lieu de céder, paroiſſoit s'opiniâtrer; dans ce cas, j'avois recours au remede ſuivant.

TROISIEME CONSOMPTIF.

℞. Du mercure bien purifié de ſa noirceur, & du mercure ſublimé à poids égal, le tout bien mêlangé; mettez dans un matras, & par-deſſus du vinaigre blanc diſtilé pendant cinq jours, à la hauteur de quatre doigts, remuez le tout pluſieurs fois le jour, enſuite laiſſez repoſer; retirez le liquide, & mettez d'autre vinaigre juſqu'à vingt différentes fois de la même maniere; enfin laiſſez tout ſécher, ce qui produit une poudre avec laquelle vous ſaupoudrez les Ulceres cancéreux.

L'effet de ce remede n'occaſionne aucune douleur, mais opere une dépuration de la ſanie dont les glandes ſont im-

bues ; je continue l'application pendant quinze jours plus ou moins, tant que je vois le carcinome ſe conſumer par dégré ; mais dans le cas où ce remede n'opere pas, je ſuis obligé d'employer le ſuivant.

QUATRIEME CONSOMPTIF.

℞. Deux onces d'eſprit de ſel, trois onces d'eſprit de nitre, dans leſquelles on fera diſſoudre autant d'or en feuille qu'il ſe pourra ; diſtilez le tout juſqu'à ce que l'or ſoit réduit en eſquilles ; expoſez la cucurbite à l'air ſans addition d'aucun eſprit, l'or ſe fond en pluſieurs jours ; après quoi on diſtile de nouveau, en réïtérant cette opération juſqu'à ce qu'il reſte au fond de la cucurbite une huile non corroſive, mais conſomptive ; alors ſervez-vous de cette huile pour en dorer toute la ſurface de la playe, ce qui n'occaſionne qu'une légere douleur.

Je fais pendant quelque tems uſage de ce remede, en examinant avec ſoin le progrès de chaque application, ce qui me détermine à la continuer ou bien à retourner à l'uſage des premiers cauſtiques, ou bien à faire l'application du ſuivant.

CINQUIEME CONSOMPTIF.

℞. Une grande quantité de miel commun que vous deſſéchez par l'ébullition juſqu'à noirceur; mettez cette maſſe de charbon dans un creuſet que vous expoſez pendant cinq jours dans la fournaiſe d'un Verrier, ce qui vous rend une maſſe dure, auſſi jaune que l'or; faites-en une pommade avec l'huile d'œuf & de la tuthie préparée; l'effet de cette compoſition eſt ſurprenant, & je l'ai employé avec le plus grand ſuccès, mêlangée avec d'autres drogues, contre les carnoſités dans le canal de l'uretre.

Chaque fois que je panſe la playe, j'ai

ſoin de faire une injection avec la diſſolution de la pierre médicamenteuſe de *Crollius*, dont la préparation ſe trouve inſérée dans ſa Chimie (page 193), & rapportée par M. Helvetius dans ſa *Méthode ou Traité des maladies particulieres*, page 81.

Tels ſont le traitement, les remedes & leur compoſition, que j'ai ſoumis à l'examen & aux lumieres, tant de la Faculté de Médecine que de l'Ecole de Chirurgie: Procedé que MM. les Commiſſaires de la Faculté ont jugé, par leur procès-verbal du 19 Septembre 1765, *très-méthodique, & répondre aux vues que je m'étois propoſées.*

Ce que je viens de preſcrire ne regarde que le traitement des Cancers confirmés; je paſſe maintenant à la curation des Cancers occultes.

REMEDES PREPARATOIRES.

Il convient de préparer le malade par l'uſage du petit lait, dont il doit prendre chaque jour une pinte, avec quatre onces de ſirop de réſimum dans chaque, pendant ſix jours conſécutifs, & dans la pinte du ſeptieme, on fait infuſer, du ſoir au matin, ſur les cendres chaudes, après une légere ébullition, deux onces de polypode de chêne, quatre gros de follicule, une demie once d'épitime avec autant de crême de tartre ; il faut paſſer le tout ſans expreſſion, & le faire boire d'heure en heure, dans la matinée, en pluſieurs verres, dans le dernier deſquels on ajoute deux onces de ſirop de roſes pâles & deux gros de confection hamech ; le neuviéme jour le malade ſe repoſe, & prend ſeulement le matin & le ſoir un lavement compoſé de la maniere ſuivante :

℞.

℞. Une once de camphre coupé par petits morceaux longs que l'on allumera & que l'on mettra ſur la ſurface de l'eau pour y brûler juſqu'à extinction : la quantité d'eau doit former deux lavemens, dans chacun deſquels on diſſoudra deux onces de catholicon double.

Le dixiéme jour, le malade doit prendre trois grains de criſtal de tartre dans un jaune d'œuf frais, & par-deſſus un verre de vin blanc ; pendant l'opération de ce remede, le malade doit boire ſouvent de l'eau dégourdie ou du thé, ou l'un & l'autre alternativement.

Le onziéme jour le malade réïtérera les deux lavemens précédens.

Le douziéme, on lui donnera un petit bol formé de ſirop de roſes pâles, & compoſé d'un demi gros de ſené en poudre, de 6 grains d'ellébore noir & de dix grains de canelle ; le malade boira par-deſſus un bouillon coupé, & enſuite quelques taſſes de thé.

Les treiziéme & quatorziéme jours, le malade prendra quelques lavemens ſemblables aux précédens, & deux verres par jour d'eau roſe diſtilée, dans laquelle on ajoutera de l'eſprit de ſel juſqu'à une agréable acidité, avec du ſirop violat ou autre.

Le quinziéme jour, le malade prendra le matin & le ſoir le bol ſuivant:

BOL FONDANT

Pour purger la bile noire, mélancolique & la pituite.

℞. Lapis lazuli préparé, dix grains; polypode de chêne, épithime, agaric, de chaque un gros, ellébore noir, ſcammonée, ſel gemmé, de chaque un demi gros, œillets, graine d'anis, de chaque un gros, avec du ſirop de chicorée; mêlangez tout pour en faire une maſſe; chaque pillule doit peſer dix-huit grains, & par-deſſus chaque bol il faut boire une lé-

gere décoction de salsepareille & de racine de bugloſe ; ce ſera la boiſſon ordinaire du malade, ou du moins la plus fréquente, après quoi on pourra réïterer l'uſage des remedes précédens, s'il eſt néceſſaire, & ſi la méthode propoſée eſt jugée convenable.

Remedes Curatifs.

Comme il peut arriver que la tumeur ait été produite par une ſuppreſſion d'humeurs hémoroïdales, ou par les ſuites de quelques fâcheuſes maladies chroniques dont le malade auroit été précédemment attaqué, il faudroit, dans le cas de cette ſuppreſſion, faire prendre au malade des demi bains, pour enſuite appliquer les ſangſues aux veines hémoroïdales ; après cette préparation, il faudra frotter la tumeur pluſieurs fois dans le jour, ſoit avec des linges chauds, ſoit avec une broſſe, & deux jours après

appliquer avec un pinceau doux, ſur différens endroits de cette tumeur, le quatriéme conſomptif indiqué plus haut, page 141, dans la cure des cancers manifeſtes.

Pour la premiere application, l'on ſe ſervira de la premiere diſtillation de la diſſolution d'or dont il s'agit, dans laquelle on trempera un pinceau, pour enſuite former ſur la ſurface de la playe des cercles à demi pouce de diſtance; il faut réïterer la même application deux fois le jour, & appliquer ſur toute la tumeur une éponge concave trempée dans la liqueur ſuivante, qui, pour être bonne, doit être vieille.

℞. Huit jaunes d'œufs frais, une chopine de mélaſſe & une bouteille du meilleur vin de Bourgogne; on agitera bien le tout pour le mêlanger enſemble & en faire une bouillie liquide qui eſt émoliente, réſolutive & fondante. Il faut en continuer auſſi l'uſage pendant quatre

jours, & le cinquiéme on fera deux applications du cataplasme suivant :

℞. Sel commun demi gros, du poivre noir un gros, quatre figues grasses, une poignée de feuilles de rhue avec une once de vieux levain de seigle, le plus aigre sera le meilleur, broyer le tout dans un mortier de marbre pour en former un cataplasme, que l'on passe ensuite au tamis.

L'application de ce cataplasme faite deux fois le jour pendant quatre consécutifs, doit faire tomber en totalité la tumeur, autrement il faut retourner à l'usage de la dissolution d'or. La tumeur étant tombée, ne laisse plus qu'une playe qui sera pansée avec l'huile d'or seulement, dont on dorera la playe une fois le jour avec le pinceau, ce qui doit opérer la guérison radicale.

Tel est le régime que j'observe & les remedes dont je fais usage dans le traitement des Cancers occultes; il m'arrive

auſſi quelquefois d'employer, lorſque le Cancer s'eſt manifeſté, quelques-uns des cinq premiers conſomptifs, lorſque ces derniers remedes-ci paroiſſent ne pas opérer ſuffiſamment.

Je crois devoir réïterer que dans le cas de complication de maux, les traitemens que je propoſe pourroient ne point produire leur effet juſqu'à ce que le malade fût guéri des maux acceſſoires; il peut auſſi ſe faire, comme je l'ai obſervé, que ſuivant la compléxion du malade ou l'opiniâtreté du mal, l'un des topiques indiqués, loin de diminuer la tumeur, en augmentât l'irritation, auquel cas, il faut les employer tous ſucceſſivement, & ſouvent revenir à l'uſage des mêmes que l'on a employés, pour connoître celui qui eſt le plus propre à opérer la guériſon, & s'y fixer. Je ne déſire au ſurplus que de voir perfectionner ce que j'ai ébauché. Je ſerai toujours flatté de recevoir des éclairciſſemens & des obſervations qui

ſeront le fruit des travaux & de la pratique de perſonnes éclairées ; je les recevrai même avec d'autant plus de ſatisfaction, qu'elles concourront également à l'avantage du Public & à mon inſtruction perſonnelle. Je me ferai un égal plaiſir de donner des éclairciſſemens ſur ma méthode, aux perſonnes qui me les demanderont, & d'inſtruire le Public des nouvelles obſervations que je pourrai faire moi-même pour le progrès de ma découverte.

DES ULCERES A LA MATRICE.

Il me reſte encore à développer le traitement que j'obſerve, & les remedes dont je fais uſage dans la cure des Ulceres à la matrice, dont je n'ai point encore parlé. On peut employer ce que je preſcris ici avec la plus grande confiance, & comme un ſpécifique certain, puiſque dans tous les tems j'en ai éprouvé le plus grand ſuccès.

Comme les obſtructions à la matrice ſont ordinairement précédés des fleurs blanches dont elles ſont la ſuite, je fais uſage, pour les diſſiper, de la boiſſon ſuivante :

Remede contre les fleurs blanches.

℞. Feuilles de mille-feuilles, d'argentine, de ſtellaria, de chaque une demie poignée ; faites bouillir dans quatre pintes d'eau que vous réduirez à trois ; prenez trois verres par jour de cette ptiſanne pendant trois ſemaines.

A la ſuite des fleurs blanches commencent les obſtructions à la matrice, qui précedent les Ulceres & les Abcès dans cette partie. Pour y remédier & en prévenir l'effet, j'employe la boiſſon ſuivante :

Remede contre les obſtructions à la matrice.

℞. Feuilles de capilli-veneris, de fé-

nugrec, d'ortie ſéche, de ſouchet, de chaque une poignée, avec un gros de canelle; faites bouillir le tout dans une pinte de vin avec deux pintes d'eau; faites réduire à moitié; donnez au malade trois verres par jour pendant huitaine.

Comme les obſtructions de la matrice cauſent néceſſairement des douleurs dans cette partie, je fais uſage de la compoſition ſuivante:

Remede contre les douleurs de matrice.

℞. Racine de *carlo ſancto*, cheveux de venus, de chaque deux onces, avec un gros de canelle en poudre; faites hacher la racine & les cheveux de venus, mettez avec la canelle dans un coquemar; jettez deſſus deux pintes de vin blanc, avec un quarteron de ſucre candy; faites réduire à trois chopines & paſſez ſans expreſſion. Lorſque la malade ſent des douleurs, elle prendra une once de ce

firop dans un verre d'eau d'armoiſe.

Lorſqu'il y a ſuite de fleurs blanches, Abcès ou Ulcere formé à la matrice, j'employe l'une des deux injections ſuivantes :

Remede contre les abcès, ou ulceres à la matrice.

℞. Ecorce de grenade, feuilles de laiteron, ſeigle, ſarriette, de chaque une poignée ; pilez les herbes ſeulement dans un mortier, exprimez-en le jus qui doit rendre environ chopine ; faites bouillir ſéparément l'écorce de grenade pilée groſſiérement avec une pinte de vin blanc ; faites réduire au tiers ; paſſez ; ajoutez-y le ſuc exprimé des herbes ; faites bouillir légerement ; injectez ſouvent cette liqueur dans la partie juſqu'à parfaite guériſon.

On peut encore employer l'injection deſſicative ſuivante, pour détruire les

accidens qui ſurviennent à la ſuite des fleurs blanches, ſurtout lorſqu'elles précédent le flux ordinaire; ces accidens ſont des chaleurs, des demangeaiſons, & quelquefois des Ulceres dans la partie.

Injection contre les chaleurs & les demangeaiſons à la matrice.

℞. Deux onces d'onguent de tuthie ſimple bien diſſous dans une chopine de lait de brebis; faites avec cette diſſolution une injection dans la partie deux fois le jour pendant huitaine, en obſervant de garder l'injection le plus qu'on pourra.

Compoſition de l'onguent de tuthie.

℞. Tuthie d'Alexandrie, un gros, deux onces de beurre frais lavé pluſieurs fois à l'eau roſe; mêlangez avec demie once de ſucre candy, le tout bien broyé formera l'onguent.

Avant l'uſage de ces injections, il eſt

eſſentiel de purger la malade : pour cet effet, il faut lui donner 40 à 50 grains, plus ou moins, ſuivant le tempéramment, de la poudre que j'ai indiquée dans les remedes préparatoires de la cure des Cancers, page 134; on peut lui donner cette médecine en bol, lui faire prendre un premier bouillon dégraiſſé tout de ſuite, un ſecond une heure après ; dans la matinée quelques taſſes de thé ; la malade peut dîner légerement ſans riſque le même jour. Deux jours après, purgez de la même maniere ; deux autres jours après, réiterez la même purgation, & procedez enſuite, pendant huit jours, aux injections : après la huitaine, purgez encore deux fois avec la même poudre & de la même maniere, & la guériſon ſera totalement opérée. Il ſera prudent de ſe purger de même une fois par mois.

Lorſque l'Ulcere eſt formé, néceſſairement il en réſulte des douleurs très-vives, qui ſouvent interrompent le ſom-

meil : pour les appaiſer & rétablir le repos, vous prenez une groſſe pomme de rennette bien ſaine, faites un trou au milieu, retirez les pepins & rempliſſez le trou avec de la poudre ſuivante :

Remede contre les douleurs occaſionnées par les Ulceres à la matrice.

℞. Macis, noix muſcade, canelle en poudre bien ſubtile, de chaque une demie dragme, clou de gérofle demi ſcrupule, deux grains d'opium, un gros de ſucre candy ; mêlangez le tout enſemble ; empliſſez-en le trou de la pomme ; enveloppez-là bien dans du papier ; faites cuire ſous la cendre ; donnez à la malade un tiers de cette pomme toute chaude ; faites boire enſuite deux onces d'eau d'armoiſe, autant d'eau de fleurs de tilleul, & autant d'eau de fleurs d'orange ; mêlangez avec ces différentes eaux deux onces de ſirop de plantin, que vous ferez avec partie égale

de jus de plantin & de ſucre blanc, le tout cuit enſemble pour en former le ſirop.

Tel eſt le traitement que j'employe, ſoit pour prévenir, ſoit pour guérir entierement les Ulceres & les Abcès à la matrice : je le répete ſans crainte ; je puis garantir l'efficacité des remedes & du régime que je propoſe ſur cet objet, & ne puis trop engager les malades, en pareil cas, de s'y conformer avec confiance.

Voilà ma promeſſe & mes engagemens remplis envers le Public ; je ne groſſirai point ce volume d'un amas d'atteſtations ; quelques extraits des procès-verbaux dreſſés par MM. les Commiſſaires nommés pour examiner & conſtater les effets de mes remedes, & quelques certificats autentiques, acheveront de remplir le but que je me ſuis propoſé, & d'inſpirer au Public la confiance que ma découverte peut mériter.

En conſéquence de la délibération de la Faculté de Médecine du 14 Septembre 1765, MM. les Commiſſaires ſe tranſporterent chez moi le 23 du même mois, pour y examiner principalement l'état d'une malade logée chez moi, & ſuivre les progrès du traitement: j'avois eu ſoin, en recevant cette malade des mains de M. Diſdier Chirurgien, de lui en faire conſtater l'état, afin de mettre les Commiſſaires à même de comparer la ſituation où elle ſeroit alors, avec celle où je l'avois trouvée en la prenant chez moi. Pour cet effet, je leur communiquai le rapport que voici:

„ L'an mil ſept cent ſoixante-cinq, le
„ quatre du mois d'Août, à neuf heures
„ du matin, nous nous ſommes tranſpor-
„ tés, M. Rouſſelot & moi, rue du
„ Fauxbourg S. Jacques, chez Madame
„ Lambert, demeurante au-deſſus du Val
„ de Grace, Paroiſſe Saint Jacques du

„ Haut Pas, vis-à-vis M. le Gendre,
„ Chirurgien des Gardes, une petite porte
„ ronde, pour y voir & visiter Demoi-
„ selle *Marie Freron*, âgée de cinquante-
„ neuf ans, ayant perdu ses regles à
„ trente-neuf, d'un tempéramment foible
„ & delicat, dont la mere est morte d'un
„ Cancer à la mamelle, & qui elle-même
„ est attaquée de la même maladie depuis
„ cinq ans ; la tumeur est ulcerée depuis
„ un an ; elle a environ la grosseur de
„ deux poings ; elle est, ou peu s'en faut,
„ adhérente aux côtes, & s'étend assez
„ avant auprès des aisselles ; elle est ac-
„ compagnée des douleurs les plus ai-
„ gues ; les glandes cutanées qui l'avoi-
„ sinent sont considérablement engor-
„ gées & gonflées ; il sort de l'Ulcere,
„ dont les bords sont durs & calleux,
„ livides & renversés, sanguinolens &
„ très-douloureux, une sanie extrême-
„ ment fétide.

„ L'on

„ L'on obſervera que cette maladie eſt „ compliquée de douleurs ſi vives & ſi „ conſtantes qui ſe font ſentir dans toute „ l'étendue des extrêmités inférieures, „ que la malade ne ſçauroit ni marcher, „ ni ſe lever, ni même ſe retourner dans „ ſon lit, ſans être aidée. Tel eſt l'état „ déplorable dans lequel nous avons „ trouvé la malade, dont M. Rouſſelot „ a entrepris le traitement ſous mes yeux, „ ce jourd'hui quatriéme Août 1765. „ Fait double à Paris entre nous ſouſſi- „ gnés, le quatre Août 1765, *Signé*, „ DISDIER, ROUSSELOT.

A la ſuite de ce Rapport, MM. les Commiſſaires procéderent de la maniere ſuivante à l'examen de la malade dont il s'agit, & de pluſieurs autres, ainſi que de mon traitement, dont je leur remis les procédés.

PREMIER PROCES-VERBAL.

„ L'an mil ſept cent ſoixante-cinq, le „ vingt-troiſiéme jour de Septembre : „ Nous, Docteurs Régens de la Faculté „ de Médecine de Paris ſouſſignés, com- „ mis par ladite Faculté dans l'aſſemblée „ du 19 de ce mois, à l'effet d'examiner „ & de conſtater l'efficacité d'un remede „ que le ſieur Rouſſelot Chirurgien croit „ avoir découvert pour la guériſon des „ Cancers, & à l'effet de viſiter les ma- „ lades que ledit ſieur Rouſſelot s'eſt „ offert de traiter, ſoit chez lui, ſoit ail- „ leurs ſous nos yeux, pour, du tout, être „ rendu compte à ladite Faculté, & par „ elle décidé ce qu'il appartiendra, nous „ ſommes cejourd'hui tranſportés dans „ une maiſon ſiſe rue des Orties, Butte „ & Paroiſſe Saint Roch, au ſecond ap- „ partement d'icelle, occupé par ledit „ ſieur Rouſſelot, lequel nous a intro-

„ duit & conduit au lit d'une malade qu'il
„ nous a dit avoir prise chez lui pour la
„ guérir d'un Cancer, & nous a, ledit
„ sieur Rousselot, requis de constater l'état
„ de ladite malade; sur laquelle requisi-
„ tion nous nous sommes approchés du
„ lit d'icelle, où étant, nous avons trouvé
„ une fille malade, qui nous a dit se
„ nommer *Marie Freron*, âgée de cin-
„ quante-neuf ans, ayant perdu ses regles
„ depuis l'âge de trente-neuf, d'un tem-
„ péramment foible & délicat, & dont la
„ mere est morte d'un Cancer à la mamelle;
„ ladite Marie Freron nous à ensuite
„ déclaré que depuis six ans elle étoit elle-
„ même attaquée de cette maladie, occa-
„ sionnée par un coup de coude reçu dans
„ le sein; que cette tumeur s'étoit ou-
„ verte depuis environ un an, à la suite
„ d'une chute, & que depuis ce tems
„ elle ne pouvoit ni mouvoir son corps,
„ ni faire usage de ses jambes, ce qu'elle
„ attribue à un rhumatisme.

„ Nous avons enſuite procedé à l'exa-
„ men de la mamelle droite, où nous avons
„ trouvé une playe de figure ovale, d'en-
„ viron quatre pouces & demi dans ſon
„ plus grand diametre, & de trois & demi
„ environ dans ſon plus petit; les bords
„ de cette playe, qui nous ont paru très-
„ durs & calleux, ont un demi pouce d'é-
„ tendue, environ, dans la partie ſupé-
„ rieure, un pouce vers l'aiſſelle, & un
„ peu moins dans le reſte.

„ L'intérieur de la playe nous a paru
„ noirâtre, inégal & deſſéché en partie;
„ nous avons obſervé dans le centre une
„ tumeur skirreuſe également deſſéchée,
„ qui, ſoulevée par un fil y attaché, laiſ-
„ ſoit appercevoir un commencement de
„ ſéparation.

„ Nous n'avons ſenti aucune odeur
„ fétide, les glandes axillaires nous ont
„ paru dans leur état naturel, & la ma-
„ lade nous a dit ne reſſentir aucune dou-
„ leur, nous avons trouvé le pouls un

„ peu dur, un peu fréquent & inégal, ſans
„ néanmoins aucune chaleur extraordi-
„ naire; mais le ſieur Rouſſelot nous a
„ aſſuré que le ſoir il y avoit un redou-
„ blement de fievre.

„ Après cet examen, nous avons en-
„ ſuite procedé à celui de différens
„ autres malades que le ſieur Rouſſelot
„ nous a préſentés, mais dont les Cancers
„ ne nous ont pas paru aſſez caracteriſés
„ pour dreſſer procès-verbal de leur
„ état; nous avons cependant promis
„ d'en ſuivre le traitement, vû que ces
„ maladies nous ont paru aſſez graves
„ pour meriter notre attention.

„ Le ſieur Rouſſelot nous ayant en-
„ ſuite propoſé de nous découvrir la
„ compoſition de ſon remede, nous avons
„ écouté la lecture qu'il nous a faite d'un
„ Mémoire, où la compoſition de ſon
„ remede & la conduite qu'il tient dans
„ le traitement des maladies dont il s'agit
„ ſont détaillées au long. Ce *Mémoire*,

„ signé de nous & dudit sieur Rousselot
„ pour être représenté au besoin, *nous*
„ *paru très-méthodique & répondre au*
„ *vues qu'il s'est proposées*; ce que nou
„ nous réservons de constater plus am
„ plement dans la suite. Fait & arrêté le
„ jours & an susdits. En foi de quoi nou
„ avons signé. *Signé* DIONIS, BELLOT
„ GRANDCLAS, BARBEU DU BOURG
„ PORTIER DE LA HOUSSINIERE.

SECOND PROCES-VERBAL.

„ Et le cinquiéme jour du mois d'O
„ tobre audit an, Nous, Docteurs susdi
„ & soussignés, en continuant la Cor
„ mission dont nous avons été chargés
„ l'assemblée de la Faculté de Médeci
„ du 19 Septembre dernier, nous so
„ mes de nouveau transportés dans l'a
„ partement du sieur Rousselot, s
„ comme dit est ci-dessus, où étant, No
„ nous sommes approchés du lit de

„ malade dénommée dans notre procès-
„ verbal ci-deſſus & des autres parts, &
„ procédant de nouveau à l'examen de
„ ſon mal, nous avons trouvé les bords
„ de la playe moins larges & un peu
„ plus ſouples dans certaines parties ;
„ l'intérieur de la playe nous a paru tota-
„ lement nétoyé & débarraſſé du corps
„ skirreux qui y étoit adhérent ; la partie
„ inférieure eſt encore garnie d'un corps
„ glanduleux & ſkirreux qui fait partie
„ du Cancer, & que le topique du ſieur
„ Rouſſelot n'a encore détruit ni même
„ attaqué : la malade au ſurplus nous a
„ paru être dans un auſſi bon état que la
„ nature de ſon mal peut le lui permet-
„ tre ; ſon pouls eſt moins dur, moins
„ fréquent, & ſa ſituation plus tranquile.
„ En foi de quoi nous avons ſigné.
„ *Signé* DIONIS, BELLOT, GRANDCLAS,
„ BARBEU DU BOURG, PORTIER DE
„ LA HOUSSINIERE.

TROISIEME PROCES-VERBAL.

„ Et le vingt ſixiéme jour du mois „ d'Octobre audit an, Nous, Docteurs „ ſuſdits & ſouſſignés, toujours en conti- „ nuant, comme dit eſt, la Commiſſion „ dont nous ſommes chargés, nous ſom- „ mes de nouveau tranſportés chez ledit „ ſieur Rouſſelot, à l'effet d'y viſiter la „ malade denommée en nos procès-ver- „ baux des 23 Septembre dernier & 5 „ Octobre préſent mois, & nous étant „ approchés du lit d'icelle, nous avons „ trouvé les bords de la playe beaucoup „ moins durs & moins larges; les chairs „ nous ont paru plus belles que précé- „ demment; le fond de la playe eſt moins „ profond & paroît diſpoſé à ſe cicatri- „ ſer; le pouls eſt très-bon, & la malade „ continue de ſupporter le remede avec „ un ſuccès qui nous donne lieu de croire „ qu'il opérera la guériſon radicale que

„ le

„ le ſieur Rouſſelot s'eſt propoſée de faire „ ſous nos yeux. En foi de quoi nous „ avons ſigné les jours & an ſuſdits. *Signé* „ DIONIS, BELLOT, GRANDCLAS, „ PORTIER DE LA HOUSSINIERE.

QUATRIEME PROCES-VERBAL.

„ Et le ſeptiéme jour du mois de Dé- „ cembre audit an, en continuant, comme „ dit eſt, la Commiſſion dont nous ſom- „ mes chargés, Nous nous ſommes de „ nouveau tranſportés chez le ſieur Rouſ- „ ſelot, où étant, nous avons de rechef „ viſité la malade dénommée ci-deſſus, „ & nous avons trouvé la playe conſidé- „ rablement diminuée, le fond abſolu- „ ment détergé, les chairs très-vermeilles, „ les bords un peu élevés, mais très- „ mollets, & un commencement de cica- „ trice au-deſſus du mamellon. En foi de „ quoi nous avons ſigné les jour & an

„ ſuſdits. *Signé* DIONIS, BELLOT,
„ GRANDCLAS, PORTIER DE LA
„ HOUSSINIERE.

Les procès-verbaux de MM. les Commiſſaires de Chirurgie, furent conformes à ceux qu'on vient de lire. Je me contenterai de rapporter le premier, qui conſtate l'état de la malade dont il s'agit.

PROCES-VERBAL De Meſſieurs les Commiſſaires de l'Académie Royale de Chirurgie.

„ AUJOURD'HUI douziéme jour d'Oc-
„ tobre 1765, Nous, Membres du Con-
„ ſeil & Académie Royale de Chirurgie,
„ ſouſſignés, commis par ladite Académie
„ ſéante le 10 dudit mois, aux fins d'exa-
„ miner & de conſtater les effets des re-
„ medes & traitemens propoſés par le

» Sieur Rouſſelot Chirurgien, pour la
» guériſon des Cancers & Ulceres can-
» cereux, nous ſommes tranſportés rue
» des Orties, Butte & Paroiſſe S. Roch,
» en une maiſon dont le ſecond apparte-
» ment eſt occupé par ledit Sieur Rouſ-
» ſelot, où étant introduits, nous nous
» ſommes approchés du lit d'une malade
» à lui confiée vers la fin de Juillet der-
» nier, par M. Diſdier, l'un des Com-
» miſſaires ſouſſignés, laquelle malade
» nous a dit ſe nommer *Marie Freron*,
» âgée de 59 ans, ayant perdu ſes regles
» depuis l'âge de 39, d'un tempérament
» foible, délicat, & dont la mere, au
» rapport de ladite malade, eſt morte
» d'un Cancer à la mameile; elle nous a
» déclaré enſuite être elle-même attaquée
» depuis ſix ans d'une pareille maladie
» occaſionnée par un coup de coude reçu
» dans le ſein; que la tumeur s'eſt ou-
» verte depuis environ deux ans à la ſuite
» d'une chute, & que depuis ce tems

» elle ne peut mouvoir ni les bras, ni les » jambes, ce que la malade attribue à un » rhumatiſme.

» Nous avons enſuite paſſé à l'examen » de la mamelle droite, où nous avons » trouvé un Cancer caractériſé, de figure » ovale, d'environ trois pouces dans le » plus grand diametre, les bords du côté » de l'aiſſelle ſont un peu élevés, durs » & preſque renverſés, le fond de la » playe nous a paru d'un rouge un peu » brun, & la ſuppuration aſſez louable, » le reſte de la mamelle eſt dans un état » de molleſſe & totalement dégagé de » muſcle pectoral; nous n'avons apperçu » aucune glande ſous l'aiſſelle, & la ma- » lade ne ſe plaint d'aucune douleur dans » ces parties, mais elle en éprouve dans » les extrêmités inférieures; le pouls » nous a paru ſeulement fiévreux. En foi » de quoi nous avons ſigné le préſent » Procès-verbal; fait & arrêté à Paris les

» jour & an ſuſdits. *Signé* RUFFEL, » DISDIER, BRASDOR, DE LA FAYE, » DESTREMAU.

Le détail qu'on vient de voir ſuffit pour démontrer quel progrès le remede faiſoit en un court eſpace de tems, & combien il eſt actif. Je me bornerai maintenant à rapporter quelques témoignages de pluſieurs guériſons de malades qui ſont tous exiſtans.

„ Je ſouſſigné, Maître en Chirurgie du „ College Royal de Paris, &c. & Chi- „ rurgien de l'Hôtel Royal des Invali- „ des, certifie que le ſieur Rouſſelot, „ Chirurgien Privilégié, a parfaitement „ guéri, par ſon cauſtique, deux Ulce- „ res cancereux, l'un, dont le ſieur Bour- „ geois Marchand de tabac demeurant „ rue du Colombier, étoit affligé depuis „ dix-huit années; l'autre, que la Dame „ Barat demeurant rue de la Harpe,

„ portoit depuis quinze années entre l'œil
„ & le nez. Je certifie de plus que j'ai fait
„ employer le même cauſtique dans les
„ infirmeries de l'Hôtel avec ſuccès. En
„ foi de quoi j'ai ſigné le préſent. Fait à
„ Paris ce 22 Janvier 1765. *Signé*
» MORAND.

„ Je ſouſſigné Jean-Baptiſte Bour-
„ geois, Marchand Débitant de tabac,
„ rue du Vieux Colombier, certifie que
„ M. Rouſſelot Chirurgien, m'a traité
„ d'un Ulcere cancereux qui occupoit la
„ majeure partie du côté droit de mon
„ nez, & s'étendoit ſur la jouë près de
„ l'œil; qu'envain pendant dix-huit an-
„ nées pluſieurs perſonnes ont eſſayé ma
„ guériſon; ce ne ſont que les ſoins de
„ M. Rouſſelot & l'application de ſon
„ remede qui m'ont parfaitement guéri
„ ſous les yeux de MM. Morand Chirur-
„ gien Major des Invalides & Sabbatier,
„ de M. Grandclas Médecin, du Frere
„ Côme & du Chirurgien de Monſeigneur

» l'Ambaſſadeur de Sardaigne, qui tous » ont ſuivi la méthode dudit ſieur Rouſ- » ſelot, & l'ont approuvée ; pourquoi je » lui ai cru devoir donner le préſent cer- » tificat pour lui ſervir & valoir ce que » de raiſon. Fait à Paris le 30 Août » 1764. *Signé* J. B. BOURGEOIS.

» Je ſouſſigné certifie avoir vu & » connu depuis plus de quatre ans le » ſieur Mellier, Cizeleur du Roi, de- » meurant chez M. Roettiers Graveur du » Roi, & qu'il m'a ſouvent conſulté ſur un » Ulcere cancereux à la jouë droite, qui » occupoit la majeure partie du nez, s'é- » tendant à l'os zigomatique, au ſphinc- » ter des levres, & à l'os maxillaire » & j'avoue que ma ſurpriſe a été très- » grande lorſque le ſieur Rouſſelot m'a » repréſenté ledit ſieur Mellier parfaite- » ment guéri le 23 Septembre de la pré- » ſente année, que je me rendis par ordre » de la Faculté, chez ledit ſieur Rouſſe-

„ lot, avec mes Confreres nommés auſſi „ Commiſſaires avec moi, pour y conſ- „ tater les maladies cancéreuſes que le „ ſieur Rouſſelot a continué juſqu'aujour- „ d'hui de traiter ſous nos yeux, & dont „ les progrès journaliers nous font eſperer „ la réuſſite la plus parfaite. En foi de „ quoi j'ai ſigné. A Paris le 14 Novem- „ bre 1765. *Signé* DIONIS, Docteur Ré- „ gent de la Faculté de Médecine de Pa- „ ris, ancien Profeſſeur deſdites Ecoles, & „ Commiſſaire nommé par la Faculté, „ pour ſuivre les maladies traitées par le „ ſieur *Rouſſelot*.

„ Nous ſouſſigné Ecuyer, Docteur „ en Médecine & Médecin ordinaire de „ S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Or- „ leans, certifions que nous avons vû „ ledit ſieur Mellier attaqué d'un Ulcere „ cancereux à la jouë droite, ainſi qu'il „ eſt dit dans le certificat ci-deſſus; nous „ l'avons vû avec ſurpriſe guéri, la playe „ bien cicatriſée & ſe portant bien. A

„ Paris ce 16 Novembre 1765. *Signé* » PETIT.

» Je ſouſſigné Maître en Chirurgie du „ College Royal de Paris, certifie que „ M. Rouſſelot, Chirurgien Privilégié, „ m'a préſenté dans le mois d'Octobre „ 1764, le ſieur Jean-Baptiſte Mellier, „ Cizeleur du Roi, attaqué d'un Ulcere „ cancereux à la narine droite, & qu'il me „ l'a repréſenté au mois de Juin dernier „ bien guéri. A Paris ce premier Juillet „ 1765. *Signé* MORAND.

LE Sieur ROUSSELOT demeure toujours à Paris, rue des Moineaux, Butte Saint Roch, maiſon du ſieur Prevoſt, Maître en Faits-d'Armes; on aura la complaiſance d'affranchir les paquets qui lui ſeront adreſſés.

ERRATA

ERRATA.

Page 11 ligne 6, & ſe lient, *liſez* & ſe liant.

Page 31 ligne 13, de chelidoines, *liſez* de chilidoine.

Page 36 ligne 21, ces eſcaroſtiques, *liſez* eſcarotiques.

Page 57 ligne 21, chapitre troiſiéme, *liſez* quatriéme.

Page 64 ligne derniere, nomme encore, *liſez* nomme auſſi.

Page 100 ligne 2, que l'on place, *liſez* que l'on met.

Page 133, au titre, ligne 3, & maladies, *liſez* & autres maladies.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIERES.

EPITRE *Dédicatoire.* pag. iij
Préface. v
Introduction. 1
CHAPITRE I. *Des Cors.* 4
Art. premier, des Cors en général. ibid.
Définition du Cor. ibid.
Cors cutanés. 7
Cors profonds. 8
Art. II. *Des causes générales du Cor.* 9
Art. III. *Des causes particulieres du Cor.* 12
Art. IV. *De la cure des Cors.* 15
Dangers des Cors. 17
Cure préparatoire des Cors. 18
Précautions touchant les bains des pieds. 19
Art. V. *De la cure radicale.* 20
Remedes à employer. 21 & suiv.

Art. VI. *Des remedes indiqués par différens Auteurs pour la guériſon des Cors.* 29
Remedes à éviter. 30
Onguent de Monſeigneur le Comte de Clermont, Prince. 33
Maniére de s'en ſervir. 34
Art. VII. *De la Toilette des pieds.* 38
Moyens de prévenir les Cors. 39, 40
Eau pour les pieds & les mains. 42
Art. VIII. *Des Engelures & des Mules.* 44
Cauſe des Engelures ibid.
Remedes contre les Engelures. 45
Remedes contre les Mules. 47
Autre pour les Engelures. ibid.
CHAPITRE II. *Des Verrues.* 49
Art. premier. Des Verrues en général. ibid.
Définition des Verrues. ibid.
Art. II. *Des différentes Verrues & de leurs cauſes.* 51
Du Fic. 53
Du Mariſca. 54

Du Thymus & des Crêtes. 55
Du Noli-me-tangere. 57
Du Ptérygion. ibid.
Des Alphos. ibid.
Du Mélas. 58
De la Leucé. ibid.
Art. III. *Du traitement des Verrues.* 59
Remedes d'un Priſonnier de la Baſtille. 62
Art. IV. *Des differens remedes employés contre les Verrues ordinaires.* 66
Remedes à éviter. 68
Remedes à ſuivre. 69
Remede extraordinaire. 73
Art. V. *De la maniere de guérir les Fics & autres Verrues de même eſpece.* 76
Pommade pour les Dartres. 79
Autre. 80
Art. VI. *De la Toilette des mains.* 82
De la beauté de la main. 83
De la malpropreté des mains. 85
Des Envies qui croiſſent aux doigts des mains. 86

Moyens de prévenir les Envies. 86
Pâte pour les mains. 88
Autre. 89
Autres linimens. 90
CHAPITRE III. *Des Oignons, Durillons & autres calloſités.* 92
Art. premier. De la nature & des cauſes des Oignons & Durillons. ibid.
Définition des Oignons. ibid.
Définition des Durillons. 94
Cauſe des Durillons. 95
Art. II. *Des remedes propres à la guériſon des Oignons, Durillons & autres calloſités.* 96
CHAPITRE IV. *Des Ongles.* 100
Art. premier. De la nature des Ongles. ibid.
Définition des Ongles. 101
Art. II. *Des incommodités qui ſurviennent aux Ongles.* 103
Des Panaris benins. 104
Des Panaris malins. ibid.
Du Ptérygion. ibid.

Du Sang mort, ou morſure du Diable. 105
Art. III. *Des remedes uſités contre les maladies des Ongles, & des moyens de les prévenir.* 107
Remede contre les Panaris benins. ibid.
Autre contre les Panaris malins. ibid.
Maniere de guérir le Ptérygion. 108
Remede contre les morſures du Diable. 109
Autre contre les Envies. 110
Maniere de redreſſer les Ongles. 111
Moyens d'éviter les incommodités des Ongles. 112
Maniere de couper les Ongles. ibid.
Accidens des Ongles coupés trop près. 114
Remede contre ces accidens. ibid.
Remede contre les crampes. 116
Remede contre l'aſpérité des Ongles & pour s'en procurer de bien conformés. 117
Art. IV. *& dernier. Concluſion.* 118
DISSERTATION *abrégée ſur le traitement & la guériſon des Cancers, Ulceres & autres maladies cancereuſes.* 121

Mémoire adreſſé à la Faculté de Médecine. 125
Mémoire adreſſé à l'Ecole Royale de Chirurgie. 129
Traitement & remedes pour procéder à la curation des Cancers, Ulceres & autres maladies cancereuſes. 133
Remedes préparatoires. ibid.
Remedes curatifs. 137
Premier conſomptif. 138
Second conſomptif. 139
Troiſiéme conſomptif. 140
Quatriéme conſomptif. 141
Cinquiéme conſomptif. 142
Des Cancers occultes. 144
Remedes préparatoires. ibid.
Bol fondant pour purger la bile noire, mélancolique & la pituite. 146
Remedes curatifs. 147
Des Ulceres a la matrice. 151
Remede contre les fleurs blanches. 152
Autre contre les obſtructions à la matrice. ibid.

Autre contre les douleurs de la matrice. 153
Autre contre les Abcès ou Ulceres à la matrice. 154
Injection contre les chaleurs & les demangeaisons à la matrice. 155
Composition de l'onguent de tuthie. ibid.
Remede contre les douleurs occasionnées par les ulceres à la matrice. 157
Rapport. 159
Premier procès-verbal des Commissaires de la Faculté de Médecine. 162
Second procès-verbal. 166
Troisiéme procès-verbal. 168
Quatriéme procès-verbal. 169
Procès-verbal de MM. les Commissaires de l'Académie Royale de Chirurgie. 170
Certificats. 173 & suiv.

Fin de la Table.

APPOBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, trois Traités ſur des Maladies, compoſés par M. ROUSSELOT, Chirurgien, dont l'un *ſur les Cors aux pieds*; l'autre, *ſur les Verrues & autres excroiſſances cutannées*; enfin le dernier plus important, *ſur les Cancers*, dont les guériſons ſont atteſtées par des Gens de l'Art, dignes de foi, & ſurtout par des Commiſſaires de la Faculté de Médecine de Paris, nommés pour ſuivre les effets de la méthode curative qu'il employe. Je n'ai rien trouvé dans ces Ouvrages qui ne fût digne de l'impreſſion. A Paris, ce 5 Mars 1769.

Signé, VERNAGE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur ROUSSELOT, Chirurgien de Meſdames, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire réimprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé *Toilette des Pieds ou Démonſtration ſur les Cors, Verrues, avec une Diſſertation abrégée ſur la maladie des Cancers & leur traitement & remede*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de vû dePermiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES,

voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter partout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression dud. Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Biblioteque publique, un dans celle notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: voulons qu'à la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au com-

mencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte Normande, & Lettres a ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le 14e. jour du mois de Décembre l'an 1768, & de notre regne le 54e. Par le Roi, en ſon Conſeil.

LE BEGUE, avec paraphe.
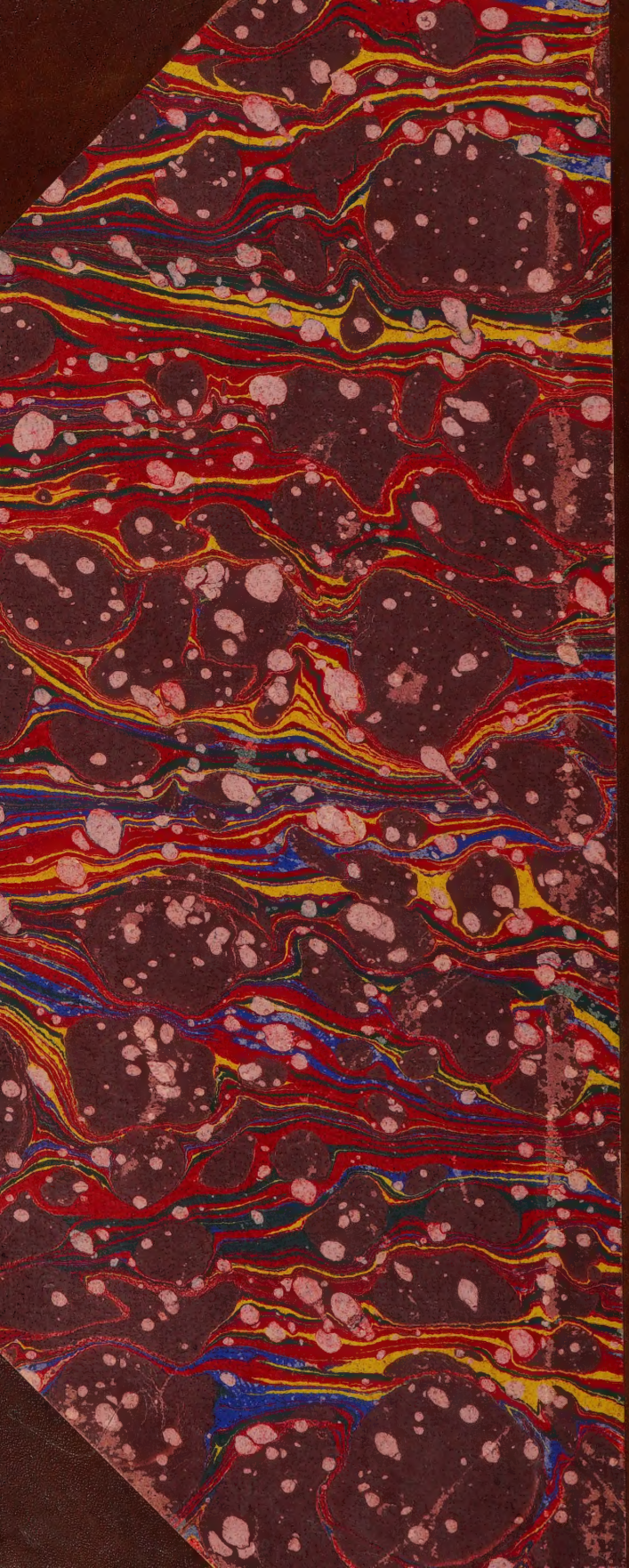
Regiſtré ſur le Regiſtre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 411, fol. 593, conformément au Reglement de 1723 qui fait défenſes, art. 41, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la juſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'article 108 du même Réglement. A Paris, ce 24 Décembre 1768. Signé BRIASSON, Syndic.